

Commission de Suivi de Site (CSS)

commune de Fos-sur-Mer

réunion du 4 juin 2018

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 1 JUIN 2018

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

SENATEUR Jean-Marc	PREFECTURE 13 - SOUS-PREFECTURE D'ISTRES	Présent
COUTURIER Patrick	DREAL PACA - UD 13	Présent
COUSTES Françoise	ARS - DT13	Présente
D'ISSERNIO Jean-Philippe	DDTM	Présent
BENTOUNSI Michel	DIRECCTE- UT 13	Pouvoir à la DREAL
PETIT Jean-Denis	SIRACEDPC	
GUICHARD Patrick	DASEN	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

TROUSSIER Philippe	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	Présent
LEROY Jean-Michel	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	
BERGENEAU Joan	MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Présent
BERNARDINI François	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

Suppléants

RAIMONDI René	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	Présent
KOULOUBALY-ABELLO Mariama	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	
TAN Siv Say	MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
VIGOUROUX Frédéric	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

SAILLARD Stéphane	ESSO RAFFINAGE SAF	Présent
ELIZABE Carole	DEPOTS PETROLIERS DE FOS	
PERONNET Michel	FLUXEL	Présent
DE BOURAYNE Patrick	SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	
CHABRIER Anne-Marie	GIE TERMINAL DE LA CRAU	
BRUN Bernard	ARCELORMITTAL	Présent

Suppléants

ROGGEMANS Sophie	ESSO RAFFINAGE SAF	Présente
CLAESSEN Alain	DEPOTS PETROLIERS DE FOS	Présent
NAPPA Daniel	FLUXEL	Présent
CONOIR Guy	SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	Présent
VILLE Nathalie	GIE TERMINAL DE LA CRAU	Présente
RAUFAST Jocelyn	ARCELORMITTAL	Présent

COLLEGE « SALARIES »

Titulaire

THOOS Eric	ESSO RAFFINAGE SAF	Présent
GRILLOT Rodolphe	DEPOTS PETROLIERS DE FOS	
FACCHETTI	FLUXEL	
CREIS Yves	SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	
CULIE David	GIE TERMINAL DE LA CRAU	Présent
DOLOT Olivier	ARCELORMITTAL	Présent

Suppléant

PERRIN Jérôme	ESSO RAFFINAGE SAF	
LHERE Fabien	DEPOTS PETROLIERS DE FOS	
LORANDEAU	FLUXEL	
FIORUCCI Nicolas	SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	
MICHEL Stéphane	GIE TERMINAL DE LA CRAU	Présent
BOUCRY Joël	ARCELORMITTAL	

COLLEGE « RIVERAINS »
Titulaires

CREPAUX Alain	UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR	
SOTGIA Jean	MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT	
CASANOVA Gérard	ASSOCIATION FARE SUD	Présent
MEUNIER Romuald	MOUVEMENT CITOYEN DE TOUT BORD "GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT »	Présent
MOUTET Daniel	ADPLGF ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU LITTORAL DU GOLFE DE FOS	Présent
FOURNIER Serge	EVE EAU ET VIE POUR L'ENVIRONNEMENT	

Suppléants

FRAISSE Dominique	UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR	
CHEINET Jean-Claude	MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT	
GONELLA Jean	ASSOCIATION FARE SUD	
DALCOL Gilbert	MCTB MOUVEMENT CITOYEN DE TOUT BORD "GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT »	
LALANDE François	ADPLGF ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU LITTORAL DU GOLFE DE FOS	
MOSCA Thierry	EVE EAU ET VIE POUR L'ENVIRONNEMENT	

PERSONNES QUALIFIEES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
BALLARO Xavier	GPMM GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	Présent

EXPERTS

GERMAIN Jean-Pierre	SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE	Présent
---------------------	---------------------------	---------

INVITES

	SPPPI PACA	Présent
--	------------	---------

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

BERNARD Laure	SOUS-PREFECTURE ISTRES	Présente
MONNIER Isabelle	SOUS-PREFECTURE ISTRES	Présente
LAURENT Thibault	DREAL PACA - UD 13	Présent
DESMAREST Julie	DREAL PACA - UD 13	Présente
LEIDIER Amélie	DREAL PACA - UD 13	Présente
LION Alexandre	DREAL PACA - UD 13	Présent
VARGELLI Philippe	DDTM	Présent
DERNIS Marc	DDTM	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

DEGRES Anthony	MAIRE DE FOS-SUR-MER	Présent
JOLIVET Marion	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	Présente
VIGUIER Chrystelle	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présente
RIVIERE Justine	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présente

COLLEGE « EXPLOITANTS »

RAFFIN Annabelle	SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	Présente
------------------	----------------------------------	----------

Date de la dernière session de la CSS : 28 novembre 2016.

La réunion débute à 14h30.

L'accueil est fait par Monsieur Troussier, président de la CSS.
Il accueille un nouveau membre de la commission, Fluxel.

Par ailleurs il précise que le CYPRES, associé de manière permanente à cette commission de suivi de site en tant que « *personne susceptible d'éclairer les débats en raison de sa compétence particulière* » va s'occuper du secrétariat de cette commission (point soumis au vote).

M. Peronnet (Fluxel) et M. Sacher (CYPRES) se présentent.

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM (suivant règlement intérieur du 8 juin 2015)

Nombre de membres : 29

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 20 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (60 VOIX/PERS.) :	4 PRESENTS - 1 POUVOIR / 7	300 VOIX (300/420)
COLLEGE COLLECTIVITES (105 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4	315 VOIX (315/420)
COLLEGE EXPLOITANT (70 VOIX/PERS.) :	6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	420 VOIX (420/420)
COLLEGE SALARIES (70 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	210 VOIX (210/420)
COLLEGE RIVERAINS (70 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6	210 VOIX (210/420)

TOTAL : 19 PRESENTS NOMMES DANS L'AP ET 1 POUVOIR SOIT 1455 VOIX DELIBERATIVES SUR 2100 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Le sommaire de la réunion est présenté par la DREAL (Mme Leidier)

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

TRANSFERT DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA MAIRIE DE FOS-SUR-MER VERS LE CYPRES

Un vote est demandé par le président pour l'adoption de cette résolution ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

Le secrétariat de la commission de suivi de site est transféré de la mairie de Fos-sur-Mer au CYPRES.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 1455

Pour formaliser cette décision, l'article 4 de l'arrêté préfectoral et l'article 6 du règlement intérieur devront être modifiés.

Pour l'article 6 du règlement intérieur, il convient de l'harmoniser avec celui concernant la CSS de Fos-Ouest.

Dans ce même règlement intérieur, du fait de l'entrée de Fluxel, il convient de modifier le nombre de voix délibératives pour chaque collègue.

Dans l'arrêté préfectoral :

- ✓ Collège Exploitants : M. Saillard (ESSO) remplace M. Fonlupt
- ✓ Collège Salariés : M. Dalcol ne fait plus partie du collège, il faut un remplaçant. Il faut également désigner une personne représentant les salariés d'ArcelorMittal. Il est proposé de décaler cette élection dans l'attente des élections professionnelles (à la fin du mois), ce qui a été accepté.

BILAN ANNUEL 2017 - ARCELORMITTAL

PRESENTATION DES RISQUES ET EVENEMENTS DE L'ENTREPRISE

M. Raufast présente un diaporama (en annexe).

Scénarios de risque : thermique, toxique, surpression.

Effets possibles à l'extérieur du site sur la seule darse Sud (pas d'habitation).

Certains bureaux du site industriel étant concernés par le règlement du PPRT, le POI a été modifié pour tenir compte de ces prescriptions.

L'étude de dangers (EDD) est à revoir en 2018.

3 incidents en 2016 et 2 en 2017 ayant entraîné la perte de deux chaudières. La reconstruction sera effective pour 2018, avec remise à niveau et intégration des nouvelles normes, en particulier pour les automates (organes à l'origine des causes de l'accident).

Question de M. Meunier : Y a-t-il des retours en salle de contrôle permettant d'alerter en cas d'incident ?

M. Raufast : Lors de l'incident de novembre 2017 à la cokerie, les contrôles sur les pompes étaient uniquement visuels, lors de rondes. Des alarmes sont en train d'être mises en place pour alerter directement la salle de contrôle en cas de dysfonctionnement des pompes. Pour la chaudière il a été constaté que sur les deux sondes en redondance, l'une n'était pas raccordée à l'automate de sécurité. Les modifications lors de la reconstruction des chaudières intègrent la remise à niveau des automatismes et des redondances.

PERSPECTIVES 2018 RISQUES INDUSTRIELS

M. Raufast évoque la sûreté : modernisation des points d'accès au site.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

M. Brun présente un diaporama (en annexe).

Les chiffres présentés sont des ratios, rapportés à 1000 tonnes d'acier.

POUSSIERES

Au début des années 2000, les rejets étaient de 1,5 à 1,8 g/t. Des investissements en 2004 ont permis de descendre à 1,2 g/t après 2012 et le dépoussiérage secondaire, en 2011, ont encore réduit les rejets à environ 0,6 à 0,7 g/t. Soit une division par 3 environ en 15 ans.

Le projet Mistral en 2016 devait permettre un gain encore plus substantiel, mais un litige avec le constructeur a retardé l'échéance : les modifications seront opérationnelles à l'automne 2018.

ÉMISSIONS DIFFUSES (PANACHES)

Valeur initiale de 16 panaches en 2016 (pour 1000 t).

Des travaux en 2011 pour renforcer le dépoussiérage secondaire ont permis de diminuer dès 2012. Aujourd'hui, les valeurs sont inférieures à 6 panaches. L'effort est à poursuivre.

OXYDES D'AZOTE (NO_x)

Le ratio était de 1,7 en 2000-2007. La progression est difficile ; les principaux émetteurs restent l'agglomération, puis la cokerie, l'énergie (chaudières), les laminoirs.

Il faudrait des recirculations des fluides pour abattre les concentrations en NO_x, ce qui est parfois impossible, car lié à la conception même des installations comme pour la cokerie. En ce qui concerne l'énergie, ceci pourrait entraîner des phénomènes de corrosion, donc de risque industriel.

Sur les nouvelles chaudières, des brûleurs à bas NO_x seront installés. Ces modifications sont attendues pour fin 2019.

Néanmoins, avec la livraison du projet Mistral début octobre 2018, des réductions de 12 à 15 % sont espérées. Pour les laminoirs le 3eme four de réchauffage sera équipé pour fin 2019 conformément à notre arrêté préfectoral.

SO₂

Dans les années 2000-2005, le ratio était de 2,6 environ.

La mise en œuvre de la désulfuration en 2006 a fait baisser les émissions, mais des problèmes avec les laveurs sont apparus et ont continué jusqu'en 2011. Après la mise en place de la deuxième phase de désulfuration (2015), le ratio a baissé à 0,9.

Dans les années 2000, les émissions soufrées représentaient environ 7 000 t ; aujourd'hui seulement 2 000 à 3 000 t.

Les concentrations sont de 0,3 g/Nm³, pour une valeur limite de 0,7 selon la directive IED.

Glossaire :

- ✓ IED = directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite « IED » adoptée en 2010. C'est une refonte de la directive 2008/1/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, dite « directive IPPC » et de six autres directives sectorielles.

Question de M. Meunier : L'entretien et l'exploitation des gazomètres, ainsi que la distribution sont sous-traités à une joint-venture Arcelor-Véolia. Cela modifie-t-il la responsabilité d'Arcelor ?

Réponse de M. Brun : Les risques sont définis dans l'arrêté préfectoral attribué à ArcelorMittal. À ce titre, ils ne sont pas externalisés.

SUITE DE LA VISITE D'INSPECTION DU 12 JUILLET 2017

Explications de M. Brun.

SUR LES BATTERIES DE FOURS A COKE

POUR LES NO_x

Les batteries sont programmées pour utiliser les gaz de haut fourneau ; il est impossible de tenir les contraintes NO_x en utilisant les gaz de cokerie. Le retour à la normale se fera sur la batterie 3 quand les fours seront réparés et la fin d'utilisation de gaz de cokerie, soit à fin 2018 pour les batteries 1 et 2, elles sont en conformité vis-à-vis des NO_x.

POUR LES DIOXINES

Les valeurs de rejet sont passées successivement d'environ 12 g/an en 2005 à moins de 4 (3,57) g/an ; pour 2017 le résultat est 1,9 g/an.

Glossaire :

- ✓ TFA = outil filtre à manche + réacteur
- ✓ PAICS = régulateur électrofiltres
- ✓ ARSA = partie recherche d'ArcelorMittal

POUR LE BENZENE

Renforcement de la surveillance en pied de cheminée puis surveillance avec AirPaca en différents points à l'extérieur du site (à partir de janvier 2018).

Remarques de M. Raimondi et de M. Moutet : Il manque des points de surveillance à l'extérieur du site qui mesureraient lors des épisodes de vent Sud Est. Ce qui est le cas en ce moment.

- Il ne faut pas mesurer seulement au Sud et il est important de connaître la cause de ces dépassements.
- Sur la carte présentée (page 10 du diaporama), si on voit que les points bleus représentent des mesures inférieures au seuil de l'objectif de qualité, le point jaune est supérieur (même s'il est inférieur aux valeurs réglementaires).
- Sur le diagramme (page 11 du diaporama), on doit s'interroger sur la valeur 2,8 dans le quartier résidentiel des Carabins : est-ce grave ?

Intervention de M. Mathiot : Les mesures se font par des tubes passifs ; ce qui mesure l'exposition cumulée sur 7 jours. Les valeurs relevées sont équivalentes à celles que l'on peut trouver dans les centres villes.

La valeur réglementaire ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est donnée pour une exposition chronique en moyenne annuelle. La valeur $6,3 \mu\text{g}/\text{m}^3$, au point 7 (page 11 du diaporama), est aussi une mesure correspondant à une semaine de prélèvement début 2018. Mais, en général, les valeurs hivernales sont supérieures à celles du reste de l'année.

M. Brun regrette que ces dépassements mettent en cause seulement ArcelorMittal. Il souhaite qu'une corrélation soit établie entre les données mesurées en un lieu et la météo.

M. Mathiot : Le plan de surveillance concerne l'environnement, pas seulement un industriel. Il existe en effet d'autres émetteurs (pétrole ou chimie).

M. Raimondi souhaite connaître les émetteurs potentiels.

M. Couturier souhaite qu'une rose des vents soit associée aux mesures. Il confirme qu'ArcelorMittal est le principal émetteur de la zone.

SUR L'ÉVOLUTION DES REJETS DE BENZENE

M. Brun présente un diaporama (en annexe)

Trois schémas, un pour chaque batterie de fours. La valeur limite ($2 \text{ mg}/\text{m}^3$) est représentée en orange, la valeur de tolérance en rouge ($4 \text{ mg}/\text{m}^3$).

Depuis 4 mois, la situation s'est améliorée, mais il existe des fluctuations car le process fonctionne en semi-continu.

Pour la batterie 1 : il y a de nombreux fours, des travaux complémentaires sont nécessaires.

Pour la batterie 2 : les modifications ont été faites ; le résultat est acceptable.

Pour la batterie 3 : elle a beaucoup souffert des incidents passés, des dépassements existent ; il faut encore des travaux. Trois équipes sont affectées aux réparations au lieu de deux.

Question de M. Moutet : Quelle est la position de la DREAL ?

Réponse de M. Couturier : un arrêté de mise en demeure a été signé en décembre 2017 pour remise en état dans les 6 mois (échéance juin 2018).

Les textes permettent de graduer les actions de l'État : 1) mise en demeure ; 2) astreinte et/ou amende ; 3) action judiciaire possible avec PV au procureur.

M. Brun : la conformité peut être atteinte avant la fin des délais imposés.

POUR LES POUSSIÈRES (BASCULES HAUTS FOURNEAUX, PRÉPARATION DES CHARGES, CUISSON)

Les valeurs limites sont passées de 100 mg à 30 mg . Arrêté préfectoral applicable en 2017. Mais la directive IED prévoit des dérogations.

La volonté du site est de progresser, en particulier avec la mise en œuvre du projet Mistral. Malheureusement, la défaillance de fournisseurs retarde les échéances. Il y a eu néanmoins un changement des filtres à poussière pour certains ateliers.

M. Moutet : Pour lui, il n'y a pas d'amélioration (cf. les photos remises lors de la dernière CLLé). Il souhaite avoir accès aux vidéos.

M. Raimondi (à propos de la diapo 12) : il n'y a aucune raison de comparer Fos et Marseille.

M. Mathiot : Les deux diagrammes de cette diapo montrent en fait que s'il y a de grandes différences dans les mesures de moyenne horaire, il y a peu de disparités dans les niveaux de fond, qui dépendent essentiellement de la météo (conditions atmosphériques).

POUR LE NO_2

Voir les diagrammes diapo 13 - courbe en bleu : Fos Carabins ; rouge : Martigues ; vert : Marseille

M. Mathiot : Les niveaux sont relativement modérés, malgré de gros émetteurs ; les valeurs limites ne sont pas dépassées. Diagramme du haut : valeurs limites horaires non dépassées. Diagramme du bas : valeurs limites journalières.

M. Raimondi : Ceci reste inacceptable !

M. Troussier : Les cumuls de polluants ne sont pas pris en compte.

POUR LE SO₂

Voir les diagrammes diapo 14 - courbe bleue : Fos Carabins ; rouge : Fos Hauteur

M. Mathiot : Fos Hauteur (exposée aux panaches) a une vue dynamique plus importante que Fos Carabin. Les valeurs limites sont respectées ; c'est mieux que dans les années 2000.

VILLAGE D'ENTREPRISES

Question annexe de M. Raimondi : il a été rapporté des problèmes dans ce village d'entreprises ; M. Raimondi souhaite le visiter.

M. Raufast : un contrôle d'accès a été installé depuis peu.

BILAN ANNUEL 2017 - FLUXEL

M. Peronnet présente un diaporama (en annexe)

Précisions apportées : le port pétrolier de Fos voit le transit d'environ 30 Mtonnes de produits pétroliers, dont 20 Mt de brut.

Escales de navires en 2017 : 900 dont 300 pour le brut et 600 pour les raffinés.

Le port dessert 4 raffineries : Esso à Fos, Lavéra (Martigues), Feyzin (au sud de Lyon) et Cressier en Suisse.

Le scénario d'accident majeur est le flux thermique (hydrocarbures enflammés). Or, le risque principal pour l'exploitant est la pollution du plan d'eau, qui est sous la responsabilité du GPMM.

Une pollution a été constatée le 26 janvier 2016 : 200 litres d'hydrocarbures dérivant vers les parcs à moules.

L'outil industriel est vieillissant (le port pétrolier de Fos a été conçu et mis en service en 1968) ; une mise à niveau sera nécessaire depuis le passage au classement Seveso seuil haut.

M. Peronnet souligne en outre les contraintes dues aux voisins industriels du site (ArcelorMittal et Elengy).

M. Peronnet ajoute que pour donner suite à une suspicion de rejets de benzène, il a été décidé l'arrêt de l'exploitation du poste C2 pour des raisons de risque sanitaire ; il est nécessaire d'apporter des réponses aux salariés de Fluxel qui se posent des questions sur ce sujet.

M. Couturier : Fluxel émet lui aussi dans l'atmosphère...

M. Peronnet : Il ne faut pas se tromper de responsable : ce sont les navires qui respirent, ce n'est pas Fluxel qui émet. Bien que, de façon volontariste, l'exploitant Fluxel étudie la récupération des phases gaz des navires.

M. Raimondi : La DREAL est-elle compétente ?

M. Couturier : Oui, quand le navire est à quai et connecté au site par les bras de chargement/déchargement, l'activité ICPE doit prendre en compte les opérations de chargement/déchargement considérées alors comme une installation connexe au site ICPE.

M. Peronnet : C'est un point de désaccord : le navire étant sur le plan d'eau, c'est au GPMM de prendre la responsabilité. C'est différent pour Elengy car le navire, au déchargement, est chez Elengy. Pas chez Fluxel. Il faut clarifier les responsabilités, réglementairement.

M. Moutet pensait que les COV étaient récupérés. Qu'en est-il pour les respirations de bacs et les fuites fugitives ?

M. Peronnet affirme que ces éléments sont récupérés. Le principal problème concerne les chargements des essences.

M. Mathiot explique que l'objectif d'AirPaca n'est pas de mesurer l'exposition professionnelle, mais de qualifier l'environnement. L'adhésion à AirPaca n'entraîne pas un retour de service, mais montre qu'on fait partie d'un système vertueux...

BILAN ANNUEL 2017 - ESSO

M. Saillard présente un diaporama (en annexe). La raffinerie a une capacité de 7 Mtonnes annuel.

Commentaires :

- ✓ Page 6 : il n'y a aucun incident avec une gravité supérieure à « 0 » en 2016, c'est-à-dire qu'il n'y a que des « événements d'exploitation » présentant pas ou peu d'impact sur l'environnement. Une fiche G/P « préventive » a été rédigée en 2016, pour prévenir du démarrage d'une unité. Il a depuis été décidé de rédiger des communiqués d'informations pour les démarrages d'unités, la fiche G/P devant être utilisée uniquement en cas de nuisance avérée.
- ✓ Page 7 : deux fiches ont eu un indice G/P (somme G+P) égal à 3 : le 30/03 - dépassement du quota de SO₂ explications page 8 ; le 31/08 - torchage important.
- ✓ Page 10 : un exercice POI par mois.
- ✓ Page 14 : les projets portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la désulfuration des FOD à 50 ppm (la norme actuelle est à 1000 ppm).

Questions de M. Moutet : Peut-on connaître la quantité de poussière émise à la torche ? Peut-on les supprimer ?

Réponse de M. Saillard : Non, mais tous les épisodes sont reportés à la DREAL. Il y a deux raisons pour le torchage : les arrêts planifiés et les incidents d'opération. La torche est un organe de sécurité.

M. Couturier : la DREAL a demandé à tous les industriels de réduire leurs torchages. On ne peut pas mesurer les quantités de produits émis lors d'un épisode de torchage, mais seulement les estimer en fonction des produits entrés.

BILAN ANNUEL 2017 - DPF

M. Claessen présente un diaporama (en annexe)

SUR L'AUDIT DREAL DU 22 JUIN 2017

Les valeurs d'émissions diffuses sont différentes en fonction de la couleur de chaque bac de stockage.

SUR L'AUDIT DREAL DU 21 NOVEMBRE 2017

Délais de mise en œuvre des moyens incendie à formaliser : Révision du POI dans ce sens. Etude en cours technico-économique sur une automatisation de la DCI.

EXERCICE PSI

Les barrages flottants sont stockés et mis en œuvre par les pompiers (marins et sapeurs).

Il n'y a plus de stockage de fioul lourd depuis 2017, donc plus de risque de boil-over. Ceci a entraîné en outre l'arrêt des chaudières (pour le réchauffage des bacs), donc une suppression des émissions de NOx et SO₂ liées à la combustion.

Augmentation des déchets en 2017 pour cause de dépose des calorifuges des lignes et des bacs initialement en Fioul lourd.

Les rejets de COV représentent environ 50% des valeurs tolérées par notre arrêté d'exploitation.

BILAN ANNUEL 2017 - GIE CRAU

Mme. Ville présente un diaporama (en annexe)

EXERCICE POI

Scénario : feu de cuvette. Protocole d'entraide activé.

Non-conformité constatée lors de la vidange d'un bac de brut sous cocon contenant 10 000 m³ d'eau.

Questions de M. Moutet : Que devient l'eau traitée ?

Mme Ville : Elle est rejetée dans la roubine qui traverse SPSE et rejoint la tranchée drainante puis la darse Sud.

M. Moutet a constaté des couches de produits visqueux dans la roubine au Nord d'ArcelorMittal, qui se jette dans le canal du Vigueirat.

Questions de M. Moutet : Que sont les tâches sur les toits (visibles sur Google Earth) ?

Mme Ville : Ce sont des fuites de drain de toit, qui sont nettoyées et envoyées vers la station.

M. Troussier : Cette installation est sensible car proche des habitations.

Mme Ville : Après chaque pluie, les eaux sont purgées manuellement vers le bassin de décantation, qui est dimensionné conformément au volume des purges admissible. Le brut est écrémé et renvoyé vers un bac à brut, l'eau est récupérée et pompée vers la station pour être traitée avant rejet.

INSPECTION DREAL DU 18 MAI 2017

Écart constaté sur réseau et protection incendie.

Mme Ville : Il y a des travaux en cours sur ce réseau (voir dernière diapo).

BILAN ANNUEL 2017 - SPSE

Mme. Raffin présente un diaporama (en annexe)

Commentaires sur incident du 29 août 2017 (diapo 9) :

Une fuite a été constatée sur un bras mort laissé en produit. Perte de confinement estimée 40 m³ de produit, mais récupéré à ce jour : 60 m³.

Dernière inspection de cette canalisation : 2011.

La réglementation impose des visites sur canalisation tous les 6 ans pour les canalisations de transport et tous les 9 ans pour les canalisations « usine ».

Cet incident a entraîné un renforcement des contrôles.

Autre évènement : le 5 décembre 2017. Fuite de Naphta sur 50 m² dans une cuvette de réservoir (diapo 11).

BILAN DES EMISSIONS AIR ET EAU

Seul problème les matières en suspension (MES)

Questions de M. Troussier : Où sont rejetées les eaux ?

Mme Raffin : 7 points de rejet existent dans la tranchée drainante.

Pour les COV : réduction depuis 2011 (voir diapo 13).

Remarque de M. Troussier : Les chênes ont été coupés le long de la RN 268, ce qui rend le dépôt plus visible.

Mme Raffin : Ils étaient à l'intérieur du dépôt, ce qui augmentait les risques d'incendie.

POINT SUR LES PPI EN COURS DE MISE A JOUR ET LES EXERCICES EVENTUELS RELATIFS A CES PLANS

Voir le diaporama DREAL (en annexe).

- ✓ PPI Fos-Est : Dernière mise à jour du PPI approuvée le 24/05/2016.
- ✓ PPI ArcelorMittal : Dernière mise à jour du PPI approuvée le 08/01/2018 - Exercice inopiné le 25/01/2018, voir les conclusions dans le diaporama, pages 1 à 12.
- ✓ PPI Fluxel (devenu Seveso seuil haut à compter du 01/06/2015) : Création du PPI prévue en septembre 2018 et approbation prévisionnelle prévue en février 2019

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Voir le diaporama (en annexe).

PPRT

M. Vargelli (DDTM) apporte des explications.

Le PPRT a été approuvé. Il sera annexé au PLU.

MESURES FONCIERES

Zone du Guignonnet : la convention financière est à rédiger avant le 30 mars 2019 (1 parcelle en expropriation, 10 en délaissement).

TRAVAUX

Pour 20 logements. Un accompagnement sera fait par la Métropole AMP qui réfléchit à son action des opérations spécifiques à chaque PPRT sont prévues à partir de 2019 sur l'ensemble du territoire.

La difficulté est de connaître les ayant-droits sur chaque parcelle (les hangars par exemple).

ACTIONS DREAL

M. Laurent (DREAL) commente le diaporama.

Une action transversale a été engagée par la DREAL : la réduction des émissions atmosphériques. Ceci se traduit par des inspections, des contrôles inopinés éventuellement des mises en demeure.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

COMMENTAIRES A LA FIN DE LA REUNION

M. Moutet est désolé que la plupart des industriels aient quitté la salle avant la fin de la réunion.

M. Troussier demande à trouver un autre mode de fonctionnement afin que ce type de réunion, importante pour partager les informations en commun, ne soit pas aussi longue.

M. Sénateur (Sous-Préfet d'Istres) : Cette CSS de reprise avait beaucoup de « matière » à traiter et elle accueillait un industriel de plus...

Il est nécessaire de reprendre un cycle annuel normal.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 19h50.

Le Président de la CSS



Philippe TROUSSIER
Mairie de Fos-sur-Mer



Présentation CSS Fos Est

Le 04/6/2018

FOS

Jocelyn RAUFAST – Responsable Groupe d'Intervention et de Protection

Introduction

Etablissement Seveso Seuil Haut (rubrique 4310 gaz inflammables > 50 t)

- ❖ Principaux scénarios : fuite de gaz sidérurgiques sur conduites ou gazomètres
 - Effet thermique (jet enflammé)
 - Effet toxique
 - Explosion d'un nuage de gaz
- Autres scénarios: fuite de gaz naturel, feux de cuvette (fuel, goudron), feux en caves hydrauliques, fuite d'acide chlorhydrique, fuite d'oxygène, cuves d'azote...
- Seuls effets à l'extérieur du site: Darse Sud (voir PPRT)

- ❖ Le GIP pilote le Risques Industriels, risque incendie et Sûreté):
 - ✓ 1 caserne → 5x9 pompiers dont 1 infirmier
 - ✓ 1 Pc Exploitant + 1 PC Avancé
 - ✓ 13 Astreintes POI
 - ✓ 3 portiers gardés





SOMMAIRE

- I) Bilan annuel 2016 & 2017
- II) Incidents/Exercices
- III) Modifications
- IV) Rapport environnemental



I) Bilan annuels 2016 & 2017

❖ Actions réalisées :

→ Risques industriels

- Multiplication des audits SGS dans les départements opérationnels
- Intégration des secours médicaux d'urgence aux seins des équipes d'intervention
- Intégration du PPRT Fos Est à notre POI

→ Sûreté

- Intégration de la sûreté dans notre PPAM
- Renforcement clôtures aux portails SUD et NORD et autour des gazomètres



- Inspections DREAL:

Date	Thématiques
11/02/16	Rejets atmosphériques
12/07/16	Perte utilités
26/07/16	REACH (substances dangereuses)
01/08/16	ESP Chaudières et condenseurs
20/10/16	Suite incident GV2
13/12/16	Rejets atmosphériques
17/11/17	Suite POI Cokerie
27/07/17	Lagunes de stockage
13/09/17	Rejets Eau
12/12/17	Rejets atmosphériques



II) Incidents industriels

Date	Unité	Incident	Commentaire
18/03/16	ENERGIE - Centrale soufflante	Explosion de la chaudière GV3 due à une panne électrique	POI - Dégâts matériels, pas de victimes

- La chaudière GV3 ne s'est pas mise automatiquement en sécurité.
- Explosion suite à formation d'une poche de gaz à l'intérieur
 - Dégâts limités autour de la chaudière, pas de victime
 - Les sécurités des 3 autres chaudières ont été vérifiées et auditées

Date	Unité	Incident	Commentaire
10/08/16	Site	Deux incendies sont partis de l'extérieur du site (Nord) et se sont propagés rapidement sur le site	POI - Dégâts matériels, pas de victimes

- Intervention des pompiers extérieur en renfort
- Pas de victime, 200 ha de végétation brûlée
- → Plan de débroussaillage, réaménagement des espaces naturels
- → Réalisation d'un plan du site en indiquant les zones à protéger



Date	Unité	Incident	Commentaire
11/10/16	ENERGIE - Centrale soufflante	Explosion de la chaudière GV2 lors de la séquence d'allumage du 1 ^{er} bruleur	Dégâts matériels, pas de victimes

- Mise hors gaz et mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la chaudière.
- Aucune victime à déplorer.



❖ 2017

Date	Unité	Incident	Commentaire
06/11/17	Cokerie	Feu dans la fosse du clapet de la salle-sous-four batterie 1	POI - Mise en sécurité des conduites sous gaz Extinction feu par le GIP

Dégâts et conséquences:

- Pas de victime
- Dégâts sur les câblages électriques

Plans d'actions:

- ✓ Optimiser les flux de condensats et éviter leur accumulation dans la fosse
- ✓ Protéger la fosse des sources d'ignitions



❖ Exercice POI 2016

Scénario : Fuite de gaz coke avec jet enflammé avec propagation sur un bâtiment et aux broussailles au niveau d'un réchauffeur



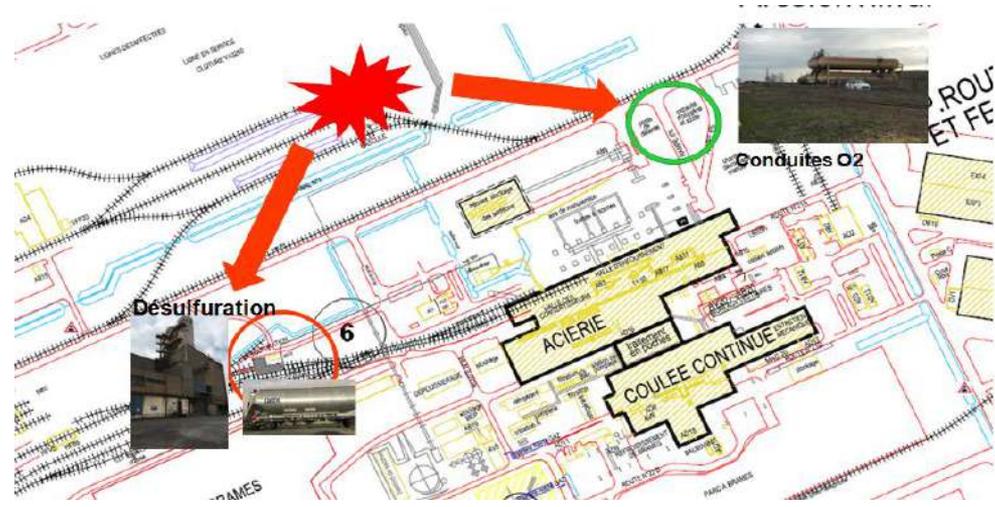
Points positifs	Points à améliorer
Bonne évacuation du personnel	Communication / Vocabulaire, mauvaise compréhension entre SDIS et portier/astreintes...
	Répartition charge de travail des astreintes



❖ Exercice POI 2017

- Menace des installations par un feu de forêt similaire au 10/08/16

Deux fronts de flamme → renfort SDIS



Points positifs	Points à améliorer
Communication interne SDIS / GIP	Compréhension de l'état de situation par la cellule de crise
Bonne évacuation du personnel	Anticiper les zones à évacuer

➔ Réorganisation de la cellule de crise (2018)

(Réaménagement de la salle et de l'affichage, MAJ des missions HSE, LOG, DOI; formations)



Bilan exercices 2017

Type	Réalisé/ans
Manœuvres GIP	106
Exercices « Situations d'urgence » entre Pompiers et Exploitants	42
Exercices cellule de crise	32
Exercices POI « grandeur nature » avec le SDIS	2

➤ Intégration d'exercice « Sûreté »

Exemple : Personne suspecte vers les quais ou sur le dôme du gazomètre



III) Modifications significatives

- Mise en place temporaire de chaudières moyenne pression à l'aciérie et à la cokerie pour soulager la centrale soufflante pendant la réparation des GV endommagés (2016-2018).
- Mise en place de compresseurs électriques pour alimenter les Hfx en cas de défaillance des GV (fait)
- Réfection à neuf des chaudières GV3 (fait) et GV2 (en cours)
- Alimentation de CIFC en gaz coke en remplacement du gaz naturel (en cours)
- Réfection de l'épuration des gaz HF2 (fait)
- Projet Mistral de recirculation des fumées de l'agglo (en cours)

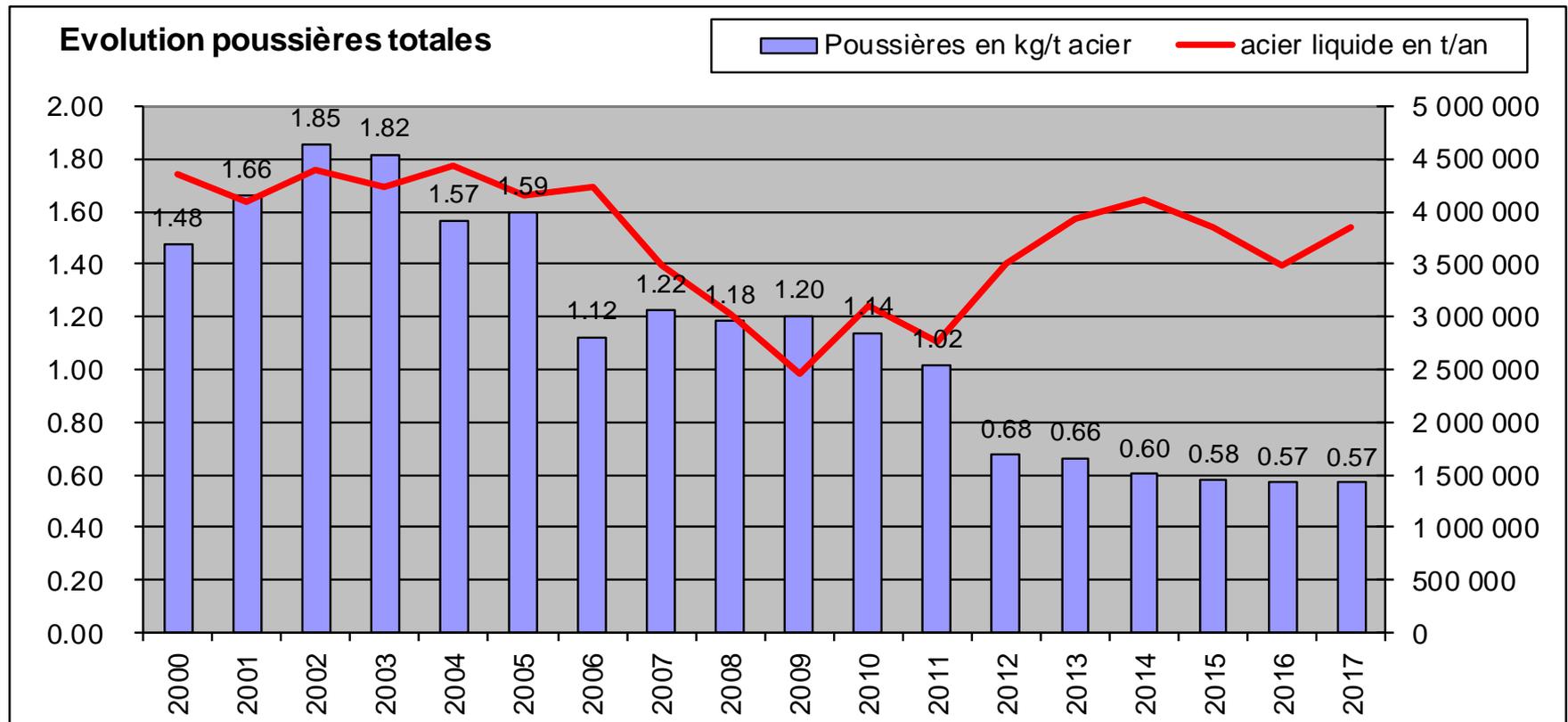


IV) Rapport environnementaux

Principales émissions du site (exprimés en g / t d'acier produit)

- Poussières canalisées
 - résultats stables et conformes aux valeurs limites de notre arrêté préfectoral en flux annuel
- Panaches
 - résultats 2017 en progrès sensible notamment à la Cokerie
- Nox et Sox
 - résultats stables en 2017 et conformes aux valeurs limites de notre arrêté préfectoral en flux annuel

Evolution des émissions de poussières totales



Investissements majeurs

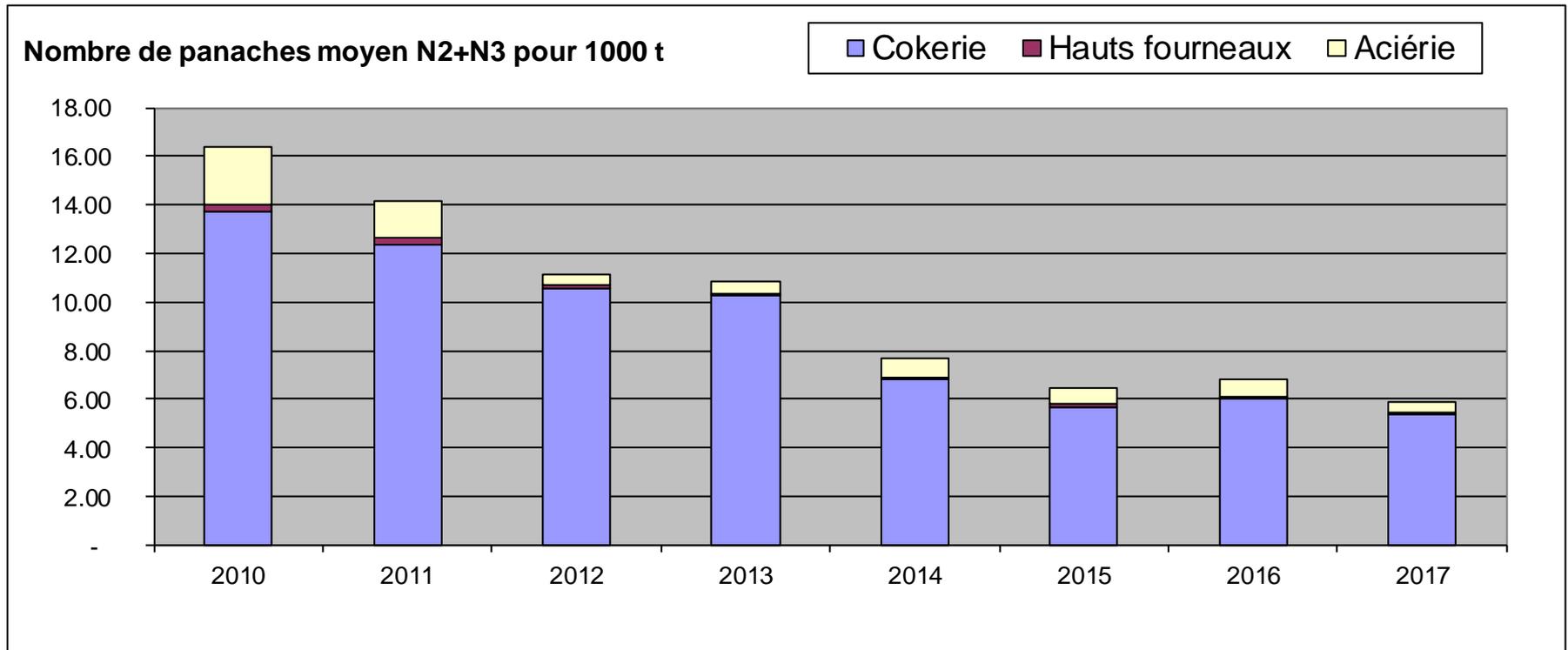
2006 : Traitement des fumées à l'agglomération (16 M€)

2011: Dépoussiérage secondaire à l'enfournement Aciérie (18 M€)

2016 : Projet Mistral (recirculation des fumées de la chaîne d'agglomération, 12.4 M€)

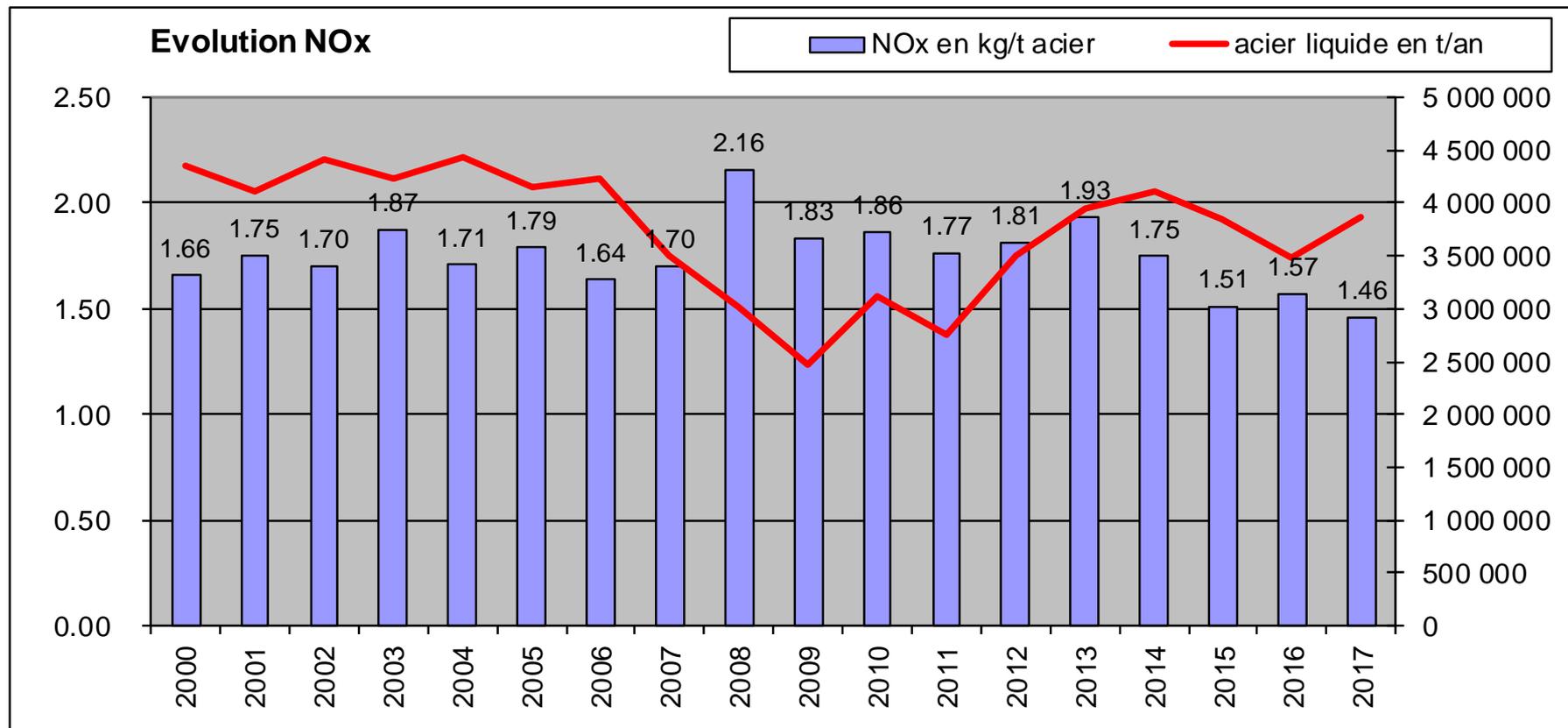


Evolution du nb de Panaches



Résultats 2017 en progrès sensible notamment à la Cokerie

Evolution des émissions de NOx Usine



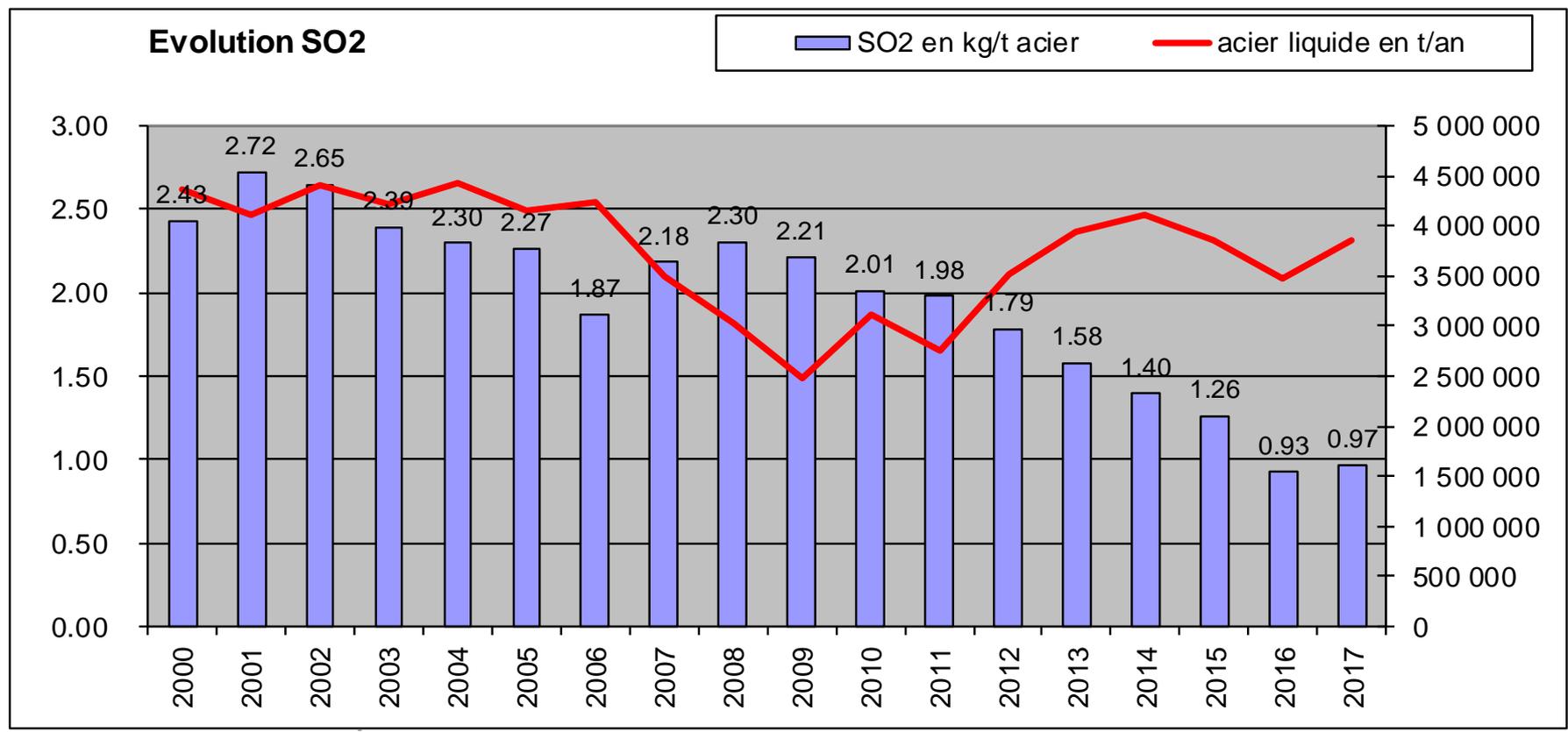
Investissements majeurs

2014 et 2015 :

installation de brûleurs bas NOx sur les fours à brames 1 et 2 des laminoirs (5.8 M€)

2016 : Projet Mistral (recirculation des fumées de la chaîne d'agglomération, 12.4 M€)

Evolution des émissions de SO2 Usine



2006 : Injection de chaux au traitement des fumées agglomération

2013 et 2014 : utilisation de combustibles bas soufre à l'agglomération (mesure compensatoire)

2015 : désulfuration du gaz cokerie – phase 2 (24 M€)

2016 : Renforcement du refroidissement du Gaz de cokerie (1 M€)



Risques Industriels

- MAJ EDD 2018
- Externalisation du département Energie

Incendie

- Renouvellement des engins d'interventions (VSAV, porte berce...)

Sûreté

- Modernisation des portiers



ArcelorMittal

**CSS – partie environnement – ArcelorMittal
4 juin 2018**



Lors de la V.I du 12 juillet 2017, portant sur la qualité de l'AIR à la Fonte et à la Cokerie, la DREAL a relevé des dépassements fréquents et répétés de certaines valeurs limites (VLE) dans les historiques des résultats de certaines installations ce qui s'est traduit par la notification de 5 écarts sur nos installations qui ont débouchés sur une Mise en Demeure le 12 décembre 2017.

Les installations concernées sont:

- Les batteries de fours à coke 1,2 et 3: polluants aux cheminées Benzene, COV, Nox unigt B3 et indice EPA (émission diffuses) sur le dessus des 3 batteries.

- Les « bascules » HFx, dépassement poussières.
- Le refroidisseur PDC, dépassement poussières
- Les locaux PDC, dépassement poussières
- La chaîne de cuisson, dépassement poussières (MISTRAL arrêté)



Le plan d'action mis en œuvre pour revenir à une situation de respect des Valeurs limites porte sur les axes suivant:

➤ Pour l'ensemble des batteries de la cokerie le retour à des émissions benzene, COV passe par la poursuite du plan de réparation des fours.

- pour B3, nous avons augmenté l'allure des réparations par un passage à 3 équipes d'intervenants, ce qui permet de finir les travaux pour fin 2018.
- pour B1 et B2, les travaux seront terminés pour le début 2020.

- Pour les NOx de la batterie 3, ils sont liés à l'utilisation du gaz de cokerie pour les travaux, donc dès la fin des travaux nous retrouverons des VLE conformes.

- Pour l'indice EPA du dessus des batteries, nous avons mis en place:
 - à court terme, une action managériale sur l'équipe de cotraitants effectuant l'étanchéité des tampons de chargement.
 - à long terme, nous recevrons une nouvelle enfourneuse (n° 5) pour le T1 2019



➤ Pour la cuisson, la remise en service de MISTRAL prévue pour le Q3 2018 va nous permettre d'abattre les poussières sur le flux de fumée re-circulé (carneau sud) pour passer dans le TFA et respecter la VLE poussière de manière robuste. De manière immédiate nous avons anticipé le remplacement de la ligne 3 de filtre à manches sur le TFA.

➤ Pour les locaux, nous avons installé un système PIACS de régulateurs sur les électro filtres et rajouté des rampes d'arrosage sur la chaîne de cuisson; une automatisation de vanne de mise en service de l'eau est prévue au prochain arrêt.



➤ Pour le refroidisseur, nous avons remis en service les ventelles (nov 2017) du conduit de cheminée pour réguler et limiter au mieux nos émissions; une automatisation de ce système est prévue pour le début juin 2018. Avec le concours d'ARSA, nous avons réalisé une modélisation du chargement de la chaîne et de l'aéraulique refroidisseur pour identifier des possibilités d'améliorations; une nouvelle trémie de chargement du refroidisseur est en cours de construction.

➤ Pour les bascules, nous avons procédé au remplacement des filtres à manches et les VLE sont redevenues conformes depuis mars; un courrier a été transmis à la DREAL le 6 avril pour solder la MED sur ce sujet.

Plan de surveillance 2018



- Sens du vent dominant:

- Suivant rose des vents : NW

- Lieux Surveillés:

- Ville de Fos : Fos centre ville, Carabins et restaurant Cavaou (bord de mer)
- Entrée Sud Est Arcelormittal (clôture)
- Zone du Cavaou: 3 points de mesure au sud du site (proximité Elengy, FLUXEL et RTDH)

Premiers résultats – zoom sur le benzène

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

Benzène

30/01 – 17/04





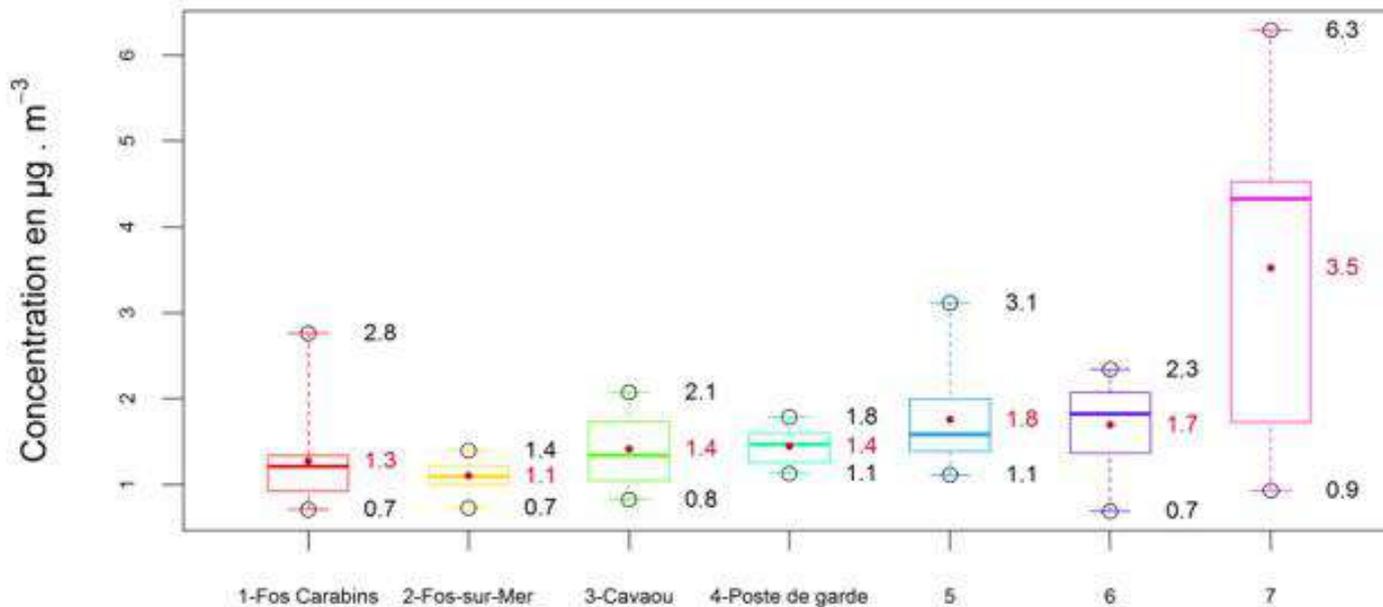
Premiers résultats – zoom sur le benzène

ArcelorMittal

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

Benzène

Benzène : 11 semaines de prélèvement jusqu'au 17 avril 2018



Valeur limite annuelle : $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Objectif de qualité : $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$

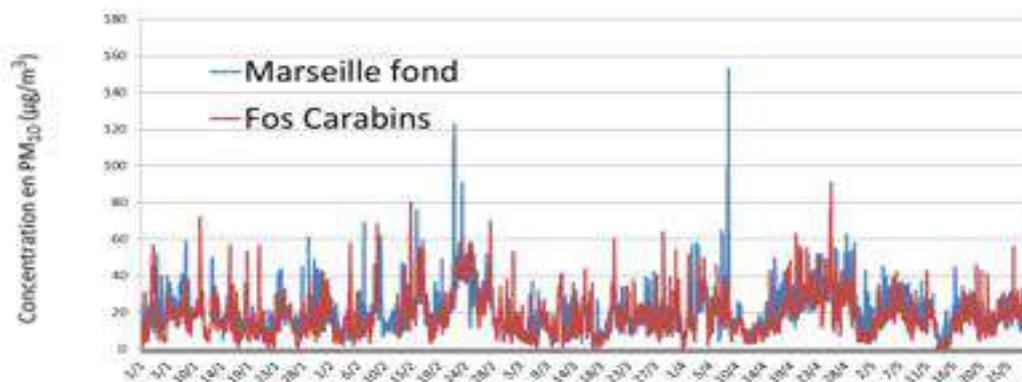


Premiers résultats – zoom sur les poussières



Analyseur continu PM10 BAM

Moyennes
Horaires



Moyennes
Journaliers





Premiers résultats – zoom sur le NO₂

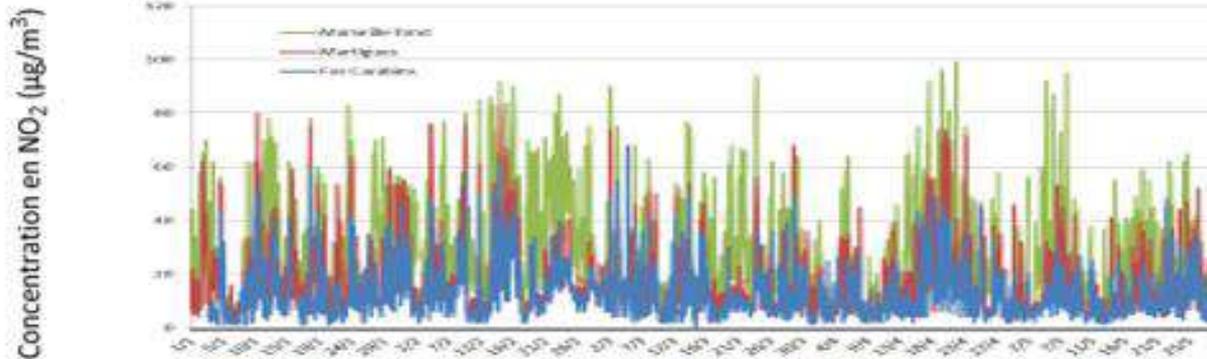
AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

Dioxyde d'azote (NO₂)

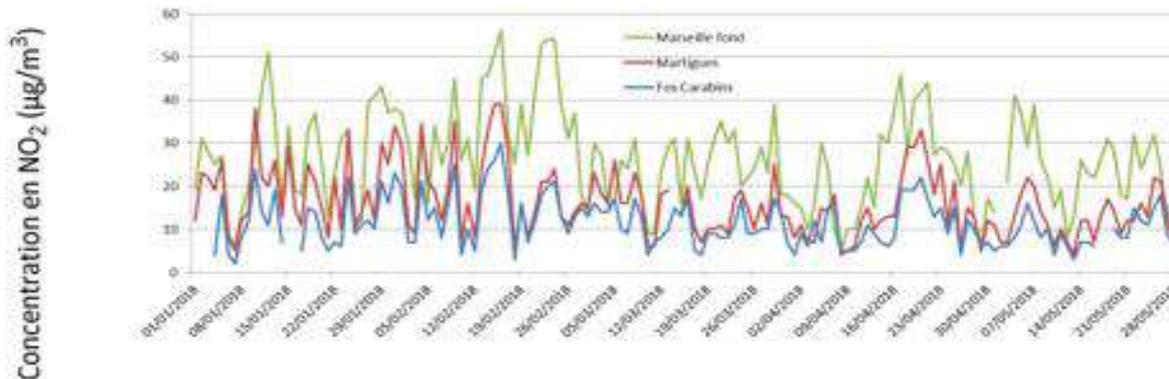
Analyseur continu NO₂

Valeur limite horaire : 200 µg/m³

Moyennes horaires



Moyennes journalières





Premiers résultats – zoom sur le SO₂

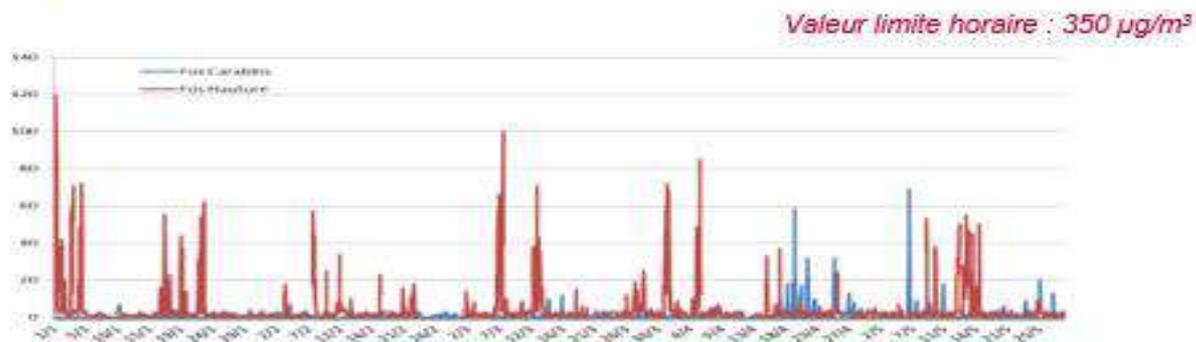
AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

Premiers résultats

Analyseur SO₂

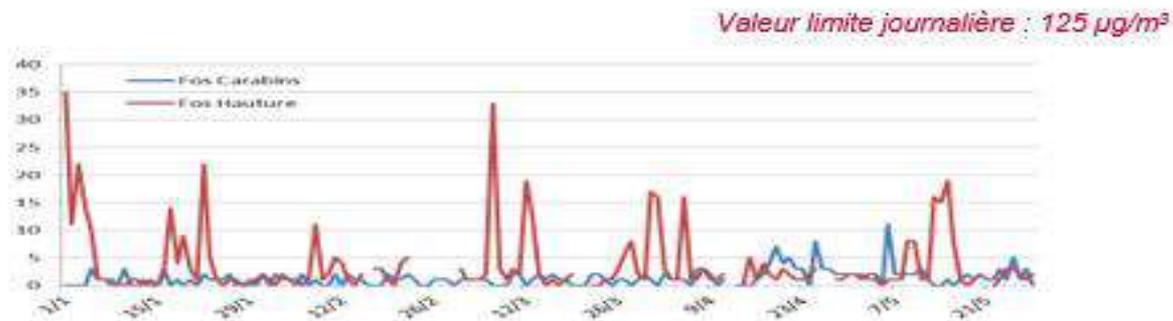
Moyennes horaires

Concentration en SO₂ (µg/m³)



Moyennes journalières

Concentration en SO₂ (µg/m³)





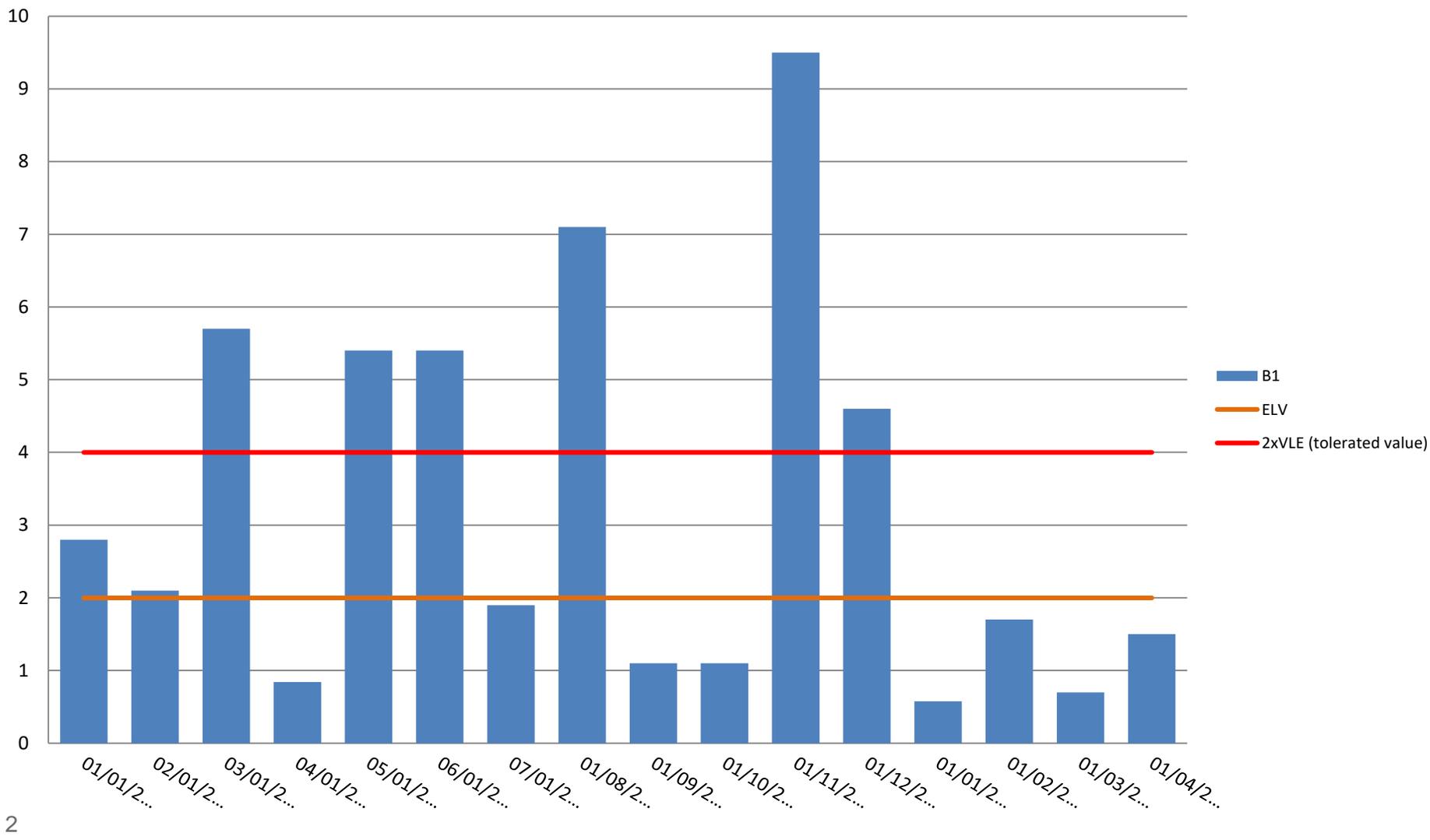
ArcelorMittal

Point sur la MED AIR du 12 décembre 2017

CP B1: ELV Benzene (72 fours)



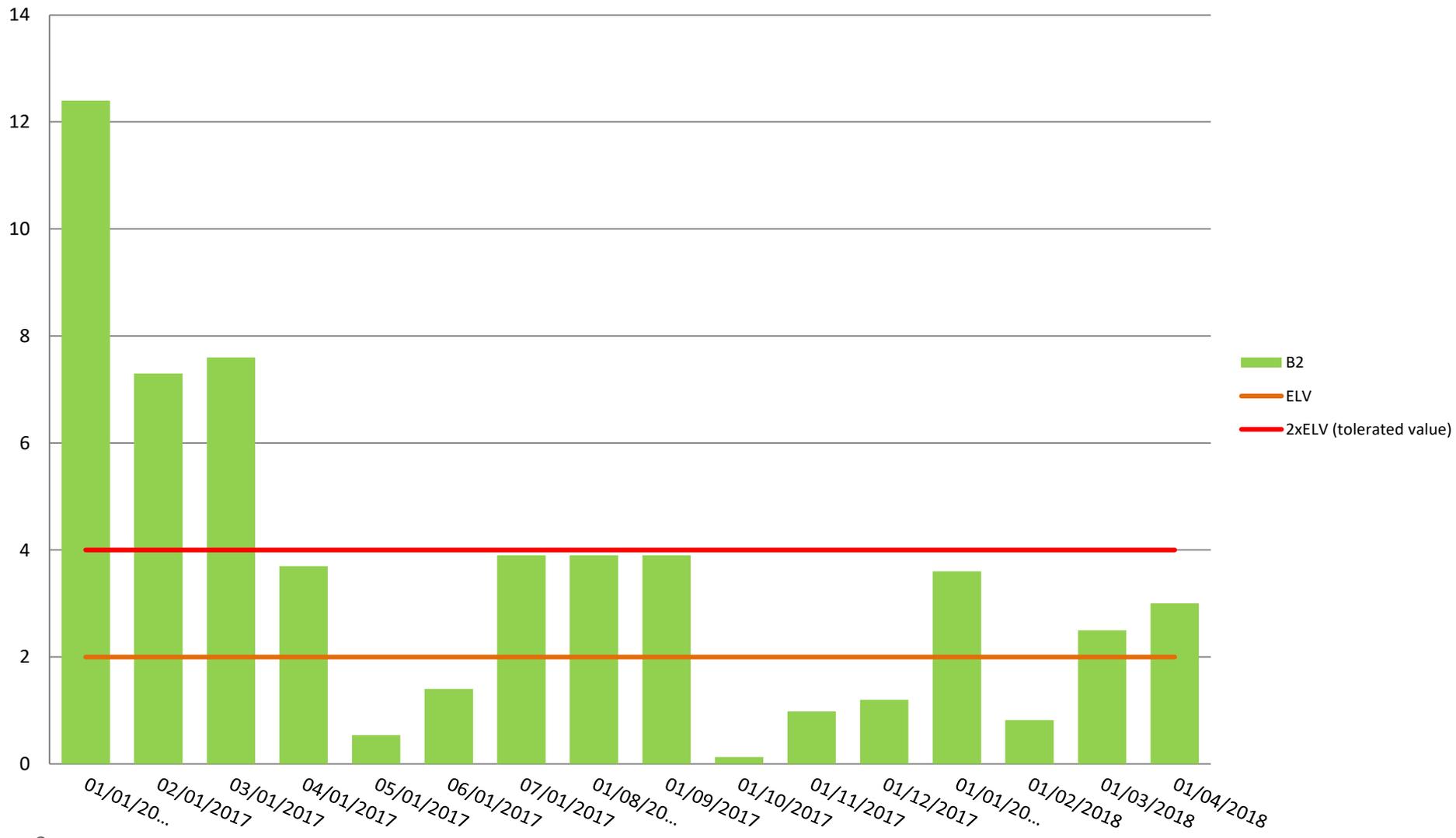
CP: Benzene B1 mg/Nm3



CP B2: ELV Benzene (36 fours)



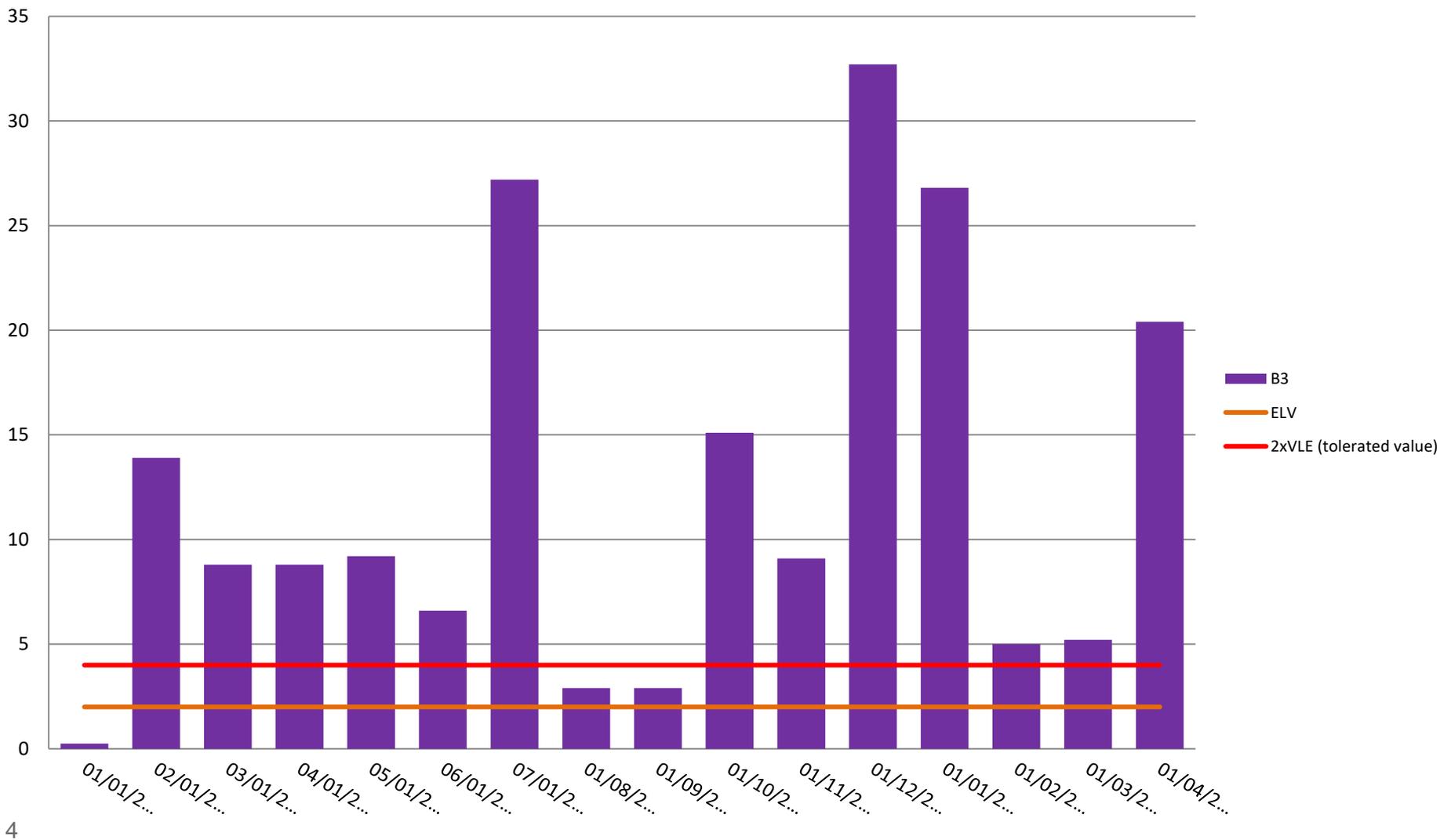
CP: Benzene B2 mg/Nm3



CP B3: ELV Benzene (18 fours)



CP: Benzene B3 mg/Nm3



Fluxel

Les ports pétroliers



***CSS Fos Est du
04.06.2018***

Présentation de l'IP de Fos et localisation des principaux équipements

- ICPE soumise à Autorisation
- SEVESO Seuil Haut depuis le 28 juin 2016 par dépassement du seuil de la rubrique 4734 (Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution)



**Installation
portuaire de
Fos-Cavaou**

Présentation de l'IP de Fos et localisation des principaux équipements

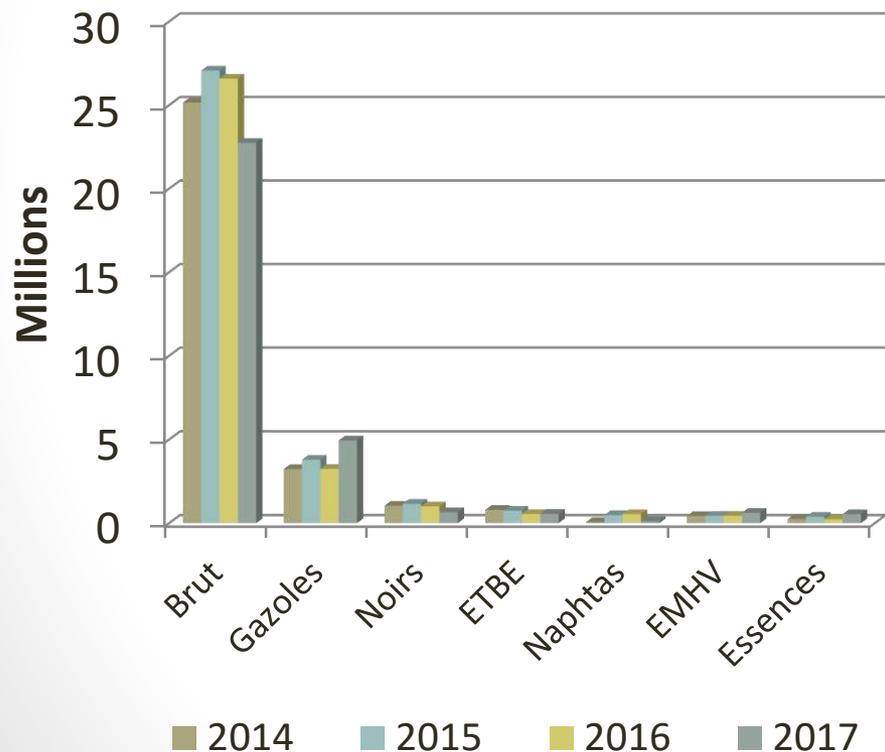
L'IP de Fos est constituée de:

- 7 Postes à quai
 - 2 grands postes (1 et 3) pour le brut pour des navires jusqu'à 280 kT
 - 2 grands postes mixtes (2 et 5) brut et raffinés navires jusqu'à 150 kT
 - 2 postes (0 et 0Bis) pour navires de produits raffinés jusque 80 kT
 - 1 poste pour caboteurs C2 jusque 10 kT
- 2 Bacs de stockage distillats en cours de travaux
 - Bacs D1 et D2 de 14500 m3 chacun
- Réseaux de canalisations d'usine et de transport pour brut et raffinés
- Réseaux utilités (incendie, eau, air)

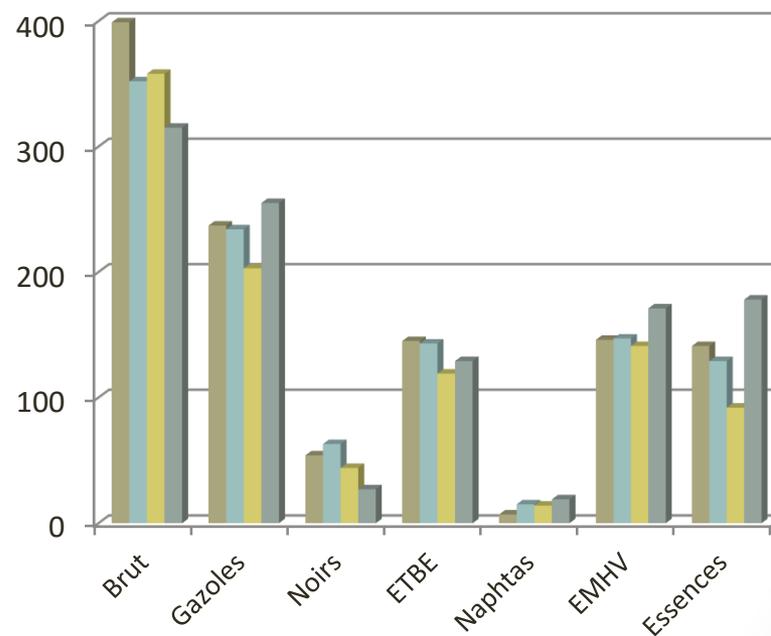
Activité de l'IP de Fos

Port Pétrolier de Fos

Activité en tonnage



Activité en nombre de navire



BILAN ANNUELS 2016 - 2017

SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

Le SGS de l'IP de Fos a été établi en Novembre 2017 suite au classement SEVESO Seuil Haut le 28 juin 2016, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement.

BILAN ANNUELS 2016 - 2017

INCIDENTS ACCIDENTS

	2016		2017	
	du fait de FLUXEL	du fait des Tiers (navires et/ou industriels)	du fait de FLUXEL	du fait des Tiers (navires et/ou industriels)
Incidents majeurs dans le port pétrolier de Fos				
Pollutions plan d'eau sortantes de Fluxel	1	0	0	0
Pollutions sols et/ou plan d'eau Fluxel	3	3	5	4
Déclenchement de plan d'urgence	0	0	0	0
Déclenchement de la cellule gestion de crise interne à Fluxel	4	3	5	4

FAITS MARQUANTS 2018

INCIDENTS ACCIDENTS

Perte de confinement de la ligne de déballastage entre le poste 1 et le poste 2 le 18/01 (G1/P1) – incident pollution des sols et plan d'eau Fluxel (aucune sortie vers l'extérieur).



Mise en place du barrage flottant



Fuite sur le pipe



Vue sur l'exhaure du drain et barrage flottant



Barrage flottant



Fuite sur le pipe



Sols avant curage – forte imprégnation



Sols avant curage – forte imprégnation

FAITS MARQUANTS 2018

INCIDENTS ACCIDENTS *(suite incident pollution du 18/01/2018)*

Résumé des faits et actions:

Suite à une perte de confinement d'une canalisation d'usine contenant des eaux souillées par des hydrocarbures à l'intérieur de l'installation portuaire de Fos-Sur-Mer survenue le 18/01/2018, l'Administration a prescrit à la société FLUXEL SAS le 23/01/2018 un Arrêté Préfectoral d'Urgence imposant:

- des actions de mise en sécurité de la zone de l'incident :
 - o mise en place d'un barrage flottant autour du point de rejet dans la Darse,
 - o réparation de la canalisation,
 - o pompage et écrémage des hydrocarbures,
 - o ramassage manuel des terres impactées sur quelques centimètres.
- la réalisation d'un diagnostic environnemental des milieux impactés incluant une évaluation des impacts sanitaires hors site et la définition de mesures de gestion.

FAITS MARQUANTS 2018

INCIDENTS ACCIDENTS *(suite incident pollution du 18/01/2018)*

Résumé des faits et actions: (suite)

Les investigations environnementales ont été menées par Antea Group après la mise en sécurité de la zone d'incident et l'élaboration d'un schéma conceptuel initial. Les investigations ont consisté :

- au prélèvement et à l'analyse d'eau superficielle au niveau des quais à l'intérieur et l'extérieur du barrage flottant,
- au prélèvement et à l'analyse de sols au droit du chemin de pipe avant et après curage des sols,
- au prélèvement et à l'analyse des gaz de sols et de l'air ambiant au niveau de la zone d'impact et hors influence.

L'interprétation des résultats d'analyses en laboratoire a permis de conclure les points suivants :

- ❖ L'absence d'impact sur les eaux superficielles du port ;
- ❖ Des teneurs dans les sols après curage nettement inférieures à celles observées avant curage sur la majorité des points. Cependant, des spots d'hydrocarbures demeurent persistants au droit des points repérés SC2, SC4 et SC7 qui pourraient ne pas être corrélés à l'incident du 18 janvier 2018 au regard des fractions d'hydrocarbures ;
- ❖ Des teneurs dans l'air ambiant nettement inférieures à celles observées dans les gaz du sol, qui sont inférieures à celles du 90ème percentile de l'OQAI, les VGAI et les VTR définies pour l'air intérieur.

FAITS MARQUANTS 2018

INCIDENTS ACCIDENTS *(suite incident pollution du 18/01/2018)*

Résumé des faits et actions: (suite)

Compte tenu des résultats listés ci-dessus et des actions déjà menées par FLUXEL, ORTEC a réalisé un curage complémentaire des impacts persistants au droit des points repérés SC2, SC4 et SC7 et le curage complémentaire des impacts persistants au droit de SC2, SC4 et SC7 et le prélèvement de fond de fouille permettant la levée de l'incertitude existante sur l'atteinte du milieu eaux souterraines par les hydrocarbures qui se sont déversés au droit de la zone des pipelines.

Après réalisation des curages et réception des fonds de fouille, il est prévu de réaliser le recouvrement des sols par des remblais d'apport sains.

Enfin ,il est prévu d'obturer le drain existant sous le chemin de pipeline pour supprimer le risque de transfert des hydrocarbures vers les eaux superficielles.

PRESENTATION DE LA PPAM (Politique de Prévention des Accidents Majeurs)

Notre objectif prioritaire est le maintien de nos activités portuaires de façon durable, tout en maîtrisant le risque lié à la nature des produits transités.

Ainsi la direction de FLUXEL S.A.S s'engage à :

- Respecter la réglementation en vigueur sur les ports pétroliers de Lavéra et Fos.
- Identifier et évaluer les situations d'urgence prévisibles.
- Maîtriser les risques d'accidents majeurs identifiés sur les ports pétroliers de Lavéra et Fos.
- Mettre en place l'organisation et les moyens pour y faire face notamment au travers de nos plans d'urgence.
- Contrôler et réévaluer l'organisation et les moyens au travers d'entraînement et d'exercices.
- Prendre en compte le vieillissement des installations au travers de notre plan de modernisation des installations industrielles
- Evaluer et prendre en compte les risques identifiés avant toute modification ou nouvelle installation.
- Analyser les accidents et incidents pour définir et mettre en place les actions correctives appropriées.
- Maintenir et développer les compétences du personnel par la transmission des savoir-faire, la formation et la sensibilisation.
- Communiquer aux tiers les mesures de prévention et les faire respecter.

BILAN DES EMISSIONS DANS L'AIR ET DANS L'EAU

Bilan pour les installations Fluxel de Fos & Lavéra

	2016	2017
COV	Niveau d'activité : 2 040 480 t Emissions de COVNM : 127 t → facteur d'émission : 0,0622 kg/t	Niveau d'activité : 2 116 020 t Emissions de COVNM : 136 t → facteur d'émission : 0,0643 kg/t
Eau	Pas de rejet	Pas de rejet

MODIFICATIONS SUR LES INSTALLATIONS

RÉALISÉES

- Amélioration apportée à la remonté des alarmes en supervision.
- Arrêt d'exploitation du bac de décharge des canalisations de BRUT reliant l'IP au PAM 2 et remise en service de la canalisation de transport « L54 » comme décharge provisoire des canalisations de BRUT.

ENVISAGÉES

- Construction de bac de décharge pour les canalisations de transport reliant l'IP au PAM 2.

EN COURS

- Reconversion des bacs D1 & D2 de la station de déballastage en bac de stockage de Gasoil (projet MANGO)
 - Autorisation Préfectorale du 8 mars 2017
 - Fin estimée des travaux : mars 2019
- Installation de stockage et traitement de bitume (projet RAISIN NOIR)
 - Autorisation Préfectorale du 17 février 2018
 - Permis de construire du 31 mars 2017
 - Démarrage des travaux prévu : non connu à ce jour

ABANDONNÉES

RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION

Moyens fixes : Réseau incendie

Le réseau incendie est alimenté en eau de mer distribuée par deux pompes de 400 m³/h chacune, soit 800 m³/h permettant une mise en pression de 12 bars et d'une troisième pompe de 400 m³/h utilisée en secours.

Des bornes incendies sont réparties sur l'ensemble de l'installation portuaire, à hauteur de :

- 1 borne tous les 45 m maximum sur les postes,
- 1 poste tous les 90 m maximum sur les routes.

RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION

Moyens fixes : Matériels d'intervention fixes

Poste	Bornes incendie	Canons fixes	Extinction mousse fosse	Réserve d'émulseur (Capacité en L)
Poste 1	4 bornes	4 canons 2 000 L/min (mousse et eau)	Oui	5000
Poste 2	4 bornes	4 canons 2 000 L/min (mousse et eau)	Oui	5000
Poste 3	4 bornes	4 canons 2 000 L/min (mousse et eau)	Oui	5000
Poste 5	4 bornes	4 canons 2 000 L/min (mousse et eau)	Oui	1500
Poste 0	4 bornes	2 canons 3 000 L/min (mousse et eau)	Oui	5000
Poste 0 bis	4 bornes	2 canons 3 000 L/min (mousse et eau)	Oui	5000
Poste C2	4 bornes	3 canons 1 500 L/min (mousse et eau)	-	1500
BAC D1/D2	5 bornes	-	Oui	3000
RESERVE (cubitainer)	-	-	-	2000

RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION PRIVATIFS DE FLUXEL

Moyens Mobiles : Matériels d'intervention armés H24 par deux pompiers professionnels



VMOGP



VLIS



Canon eaux remorquable de 3 800 l/min



Canon mousse remorquable de 5 000 l/min



Injecteur proportionneur sur remorque



Remorque à production de solution moussante

RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION PRIVATIFS DE FLUXEL

Moyens Mobiles : Matériels de lutte contre la pollution à Fos

1 250m de barrages hauturiers et 100m de barrages côtiers répartis sur les postes



Matériels divers pour le traitement de la pollution



EXERCICES

Dernier scénario joué et axes d'amélioration retirés

Le scénario joué lors du dernier exercice annuel et le feu de nappe suite à la rupture 100% d'une conduite au-dessus de la rétention du poste à quai.

Les axes d'amélioration retenus sont les suivantes :

Thème	Retour d'expérience	Actions à mener
Zone d'effet	Poste de garde dans le périmètre de sécurité demandé par la Gendarmerie. Si Poste de garde évacué : plus de gestion des accès.	Etudier la possibilité d'un poste de garde Blast proof.
Comptage personnels sur site	Décalage entre le registre de sécurité des autorisations de travail et le logiciel Microsésame.	Demander la remise à zéro régulière du logiciel Microsésame.
Alerte	Certaines coordonnées de l'annuaire d'urgence ne semblent pas être à jour.	Faire une vérification des numéros d'urgence.

Calendrier 2018

L'exercice annuel 2018 du POI a eu lieu le 27 mars 2018.



ExxonMobil

Commission de Suivi de Site CSS – Raffinerie Esso

4 juin 2018

Energy lives here™

Ordre du jour

PPAM

Système de gestion de la sécurité OIMS

Bilans annuels 2016 et 2017

- Bilan SGS – Fiches G/P
- Sécurité du personnel
- Exercices POI
- Calendrier des exercices POI 2018
- Essais de sirènes
- Réalisations arrêt 2017
- Projets en cours d'étude
- Bilan des émissions

Rapport environnemental



Politique de Prévention des Accidents Majeurs

- **Document signé par le Directeur de la raffinerie, présentant les politiques du site**
- **Extraits :**
 - « Nous nous engageons à conduire nos activités de manière à **assurer la sécurité et à préserver la santé** de toutes les personnes qui interviennent sur la Raffinerie ESSO de Fos-sur-Mer. »
 - « Nous conduisons ces activités en conjuguant **développement économique, respect de nos clients et respect de l'environnement et du bien-être des communautés avoisinantes.** »
 - « Nous croyons que **tout incident ou accident est évitable.** »
 - « **Nous répondons aux exigences légales dans tous les domaines réglementaires et nous respectons les hauts standards d'éthique et de pratique des affaires définis par le groupe.** »
 - « Chaque membre du personnel a **le devoir d'intervenir pour prévenir situations et actes dangereux et pour corriger tout manquement aux règles établies.** »
 - « **Je m'engage à maintenir l'organisation et les moyens humains et matériels en vue d'assurer la pérennité de nos résultats.** »

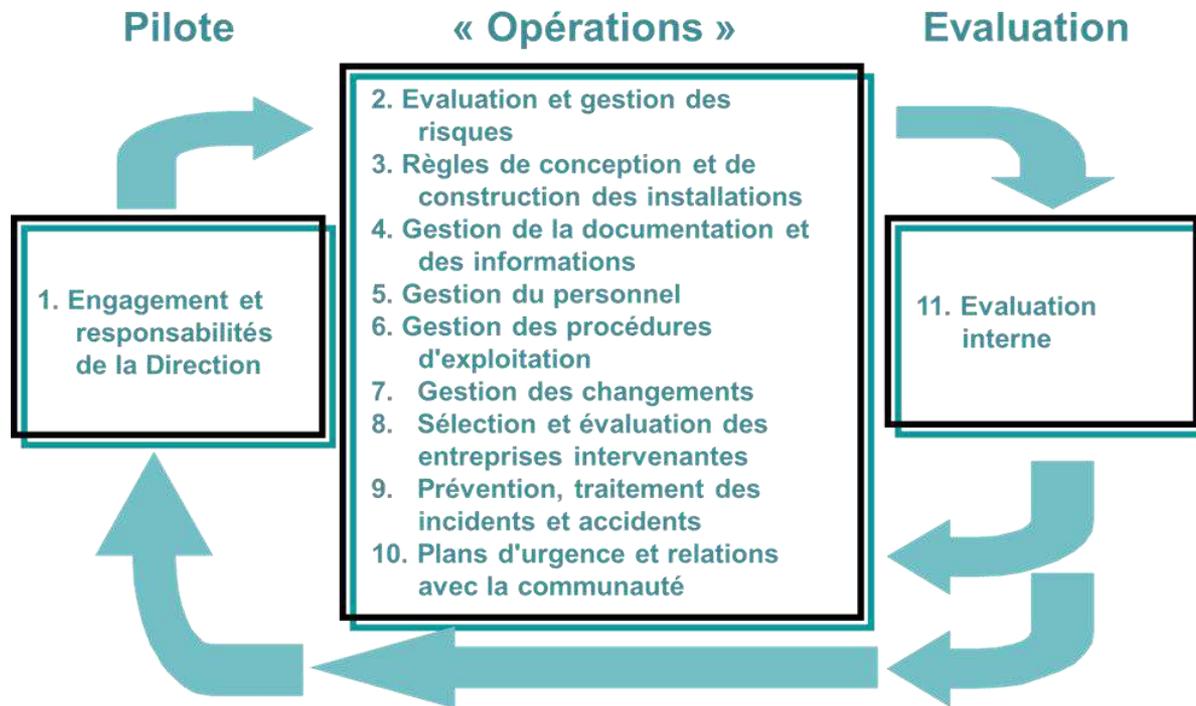
PPAM (suite)

Pour mettre en œuvre ces engagements, nous utilisons nos systèmes de gestion :

- de l'intégrité des opérations, « OIMS », pour identifier, gérer et maîtriser les risques sécurité, santé et environnement liés à nos activités et à nos produits et prévenir ainsi tout incident et accident majeur
- de la fiabilité de nos installations, « GRS », pour maintenir un haut niveau de disponibilité et de fiabilité des unités, en respectant des coûts de Maintenance soigneusement estimés et compétitifs
- De la qualité des produits, « GPQMS » et « QP&G »

Nous utilisons nos systèmes de gestion **pour concevoir, inspecter, entretenir, modifier et opérer nos installations de manière à protéger les personnes et les biens et à maîtriser les rejets et émissions environnementaux.**

Systeme de gestion de la securite - OIMS



Les exigences SGS sont couvertes par le référentiel OIMS ExxonMobil :

- Politiques et pratiques clairement définies
- Systèmes de management appliqués rigoureusement pour mettre en œuvre des pratiques d'opérations sûres, sécurisées et responsables sur le plan environnemental
- Audits internes et externes réguliers

⇒ Pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de Sécurité, de Santé, et d'Environnement

Bilan SGS – Fiches G/P 2016

Date	Message d'information / Description	Nbre	Classement
02/02/16	Fuite de MEA sur l'unité de traitement de gaz (quelques litres), légères odeurs à l'extérieur du site. Ligne isolée, situation maîtrisée.	1	G0/P1
02/05/16	Episode de torche lors du démarrage du unité de désulfuration Gasoil	1	G0/P1
04/05/16	Episode de torche suite à perturbation de l'unité FCC. Stabilisation des unités. Situation maîtrisée.	1	G0/P1
23/05/16	Démarrage FCC prévu en fin de soirée - Episode de torche possible et / ou de poussières	1	G0/P1 préventif
22/06/16	Dysfonctionnement de l'unité soufre, odeurs perceptibles à l'extérieur. Situation maîtrisée.	1	G0/P1
27/06/16	Feu de végétation entre clôture douanière et RN568. Incident hors raffinerie.	2	P2
04/07/16	Perturbation sur unité de soufre entraînant de la torche pendant une quinzaine de minutes, odeurs. Situation maîtrisée.	1	G0/P1
10/08/16	POI préventif suite à incendie au niveau de la Feuillane et le long de nos voies ferrées. Incident hors raffinerie.	2	P2
	Mise en place du POI pour gestion de l'impact du feu du marais au niveau des clôtures. Incident hors raffinerie.		P2
14/10/16	Légère fuite de brut odorant en cuvette de rétention (environ 100 L).	1	G0/P1
25/11/16	Démarrage de l'unité FCC. Emission de torche. Situation maîtrisée.	1	G0/P1

10 incidents G/P envoyés en 2016, tous en gravité G0

Bilan SGS – Fiches G/P 2017

Date	Message d'information / Description	Nbre	Classement
16/01/17	Episode de torche suite à un arrêt de l'unité FCC, entraînant un épisode de torche.	1	G0/P1
30/03/17	Arrêt de l'unité de traitement du soufre ayant pour conséquence une torche visible, des odeurs et des dépassements du quota SO2.	2	G1/P1 G2/P1
03/04/17	Démarrage turbine à gaz avec générateur à l'évent 30 min ayant généré des nuisances sonores	1	G0/P1
11/04/17	Episode de torche dû à un arrêt de l'unité FCC suite à un arrêt du compresseur de l'unité FCC.	1	G0/P1
14/04/17	Instabilité de l'unité soufre suite à défaut instrument avec épisode de torche	1	G0/P1
16/05/17	Perte de la pompe d'évacuation des essences légères du craquage catalytique, entraînant un épisode de torche.	1	G0/P1
23/06/17	Arrêt du compresseur de l'unité de propylène, entraînant un épisode de torche.	1	G0/P1
11/07/17	Arrêt de l'unité soufre suite à un défaut instrument, entraînant un épisode de torche.	1	G0/P1
31/08/17	Episode de torche dû à un arrêt de l'unité FCC suite à un arrêt du compresseur de l'unité FCC.	1	G1/P2
17/10/17	Episode de torche dû à un arrêt de l'unité FCC suite à un problème d'alimentation électrique sur l'unité 1.	1	G0/P1

10 incidents G/P envoyés en 2017, 1 incident G2/P1 et 1 incident G1/P2

Incident sur l'unité de soufre (G2/P1)

• Déroulement de l'incident :

- Redémarrage de l'unité de traitement du soufre après grand arrêt le 29 mars 2017 à 11h
- Le 30 mars à 1h50 du matin, arrêt automatique de l'unité de traitement du soufre suite à une augmentation de pression dans l'unité
- Diagnostic : surpression due à un bouchage sur l'unité, suite à une rupture de tube dans le générateur de vapeur E-1701 et à la mise en contact de l'eau et du soufre
- Actions immédiates :
 - Fiche G1/P1, réévaluée à G2/P1 pour les conséquences sur l'environnement
 - Marche de la raffinerie sans l'unité de traitement du soufre → démarches pour mettre en alimentation du brut à très basse teneur en soufre
 - Préparation des travaux pour remettre en état l'unité et remplacer le E-1701 par un générateur de vapeur disponible en stock
- Déroulement des travaux :
 - 1 avril : dépose du E-1701
 - Du 2 au 10 avril : soudage puis épreuve réglementaire du nouveau générateur de vapeur, pose puis séchage du béton réfractaire sur le four
 - Redémarrage de l'unité le 11 avril

• Conséquences de l'incident :

- 13 jours de dépassements de la VLE journalière de 1000 mg/Nm³

Sécurité du personnel

- Résultats sécurité :
 - 2016 : 1 accident mineur (déplacement)
 - 2017 :
 - ✓ début 2017 : arrêt métal du site sans accident notable
 - ✓ 2 accidents notables en 2ème partie d'année (position de travail)
 - 2018 : aucun accident notable à ce jour – objectif : « personne ne se blesse »
- Un système spécifique de prévention des incidents axé sur le comportement humain
 - qui développe l'analyse de risque de dernière minute (SONder, Analyser, Réagir)
 - qui privilégie l'amélioration du comportement via observations croisées entre collègues
 - qui renforce le leadership de la supervision dans la boucle d'amélioration
- Réduction de la tolérance aux risques
- Multiples initiatives de réduction des risques à haut potentiel de blessure : travaux en hauteur, chutes d'objets, levages, véhicules, chocs violents...

Exercices POI 2017

DATE	THEME	HEURE	BLESSES	SECTEUR	CHAPITRE POI
4-janv.-17	fuite et feu pomperie bloc 7 DEROGATION POUR ENTREPRISES PRIORITAIRES DE L'IM	14H30	non	MMS	XIII
9-févr.-17	évacuation pendant INSPECTION METAL	11H45	non	U1/U2	XXIII
1-mars-17	Feu centre de tri ORTEC proche village IM Nord BARRAGE ROUTES, DETOURNEMENT PORTES EST ET SUD	16H30	non	MMS	
19-avr.-17	fuite gaz H2S, T1801 BOUCLE D'APPEL ENTREPRISES VOISINES	14H30	1 intoxiqué bloqué en salle de contrôle	U1	XII
3-mai-17	F2101 fuite et FEU .	14H30	non	U2	XIV
22-juin-17	Fuite ammoniacque PARTICIPATION ENTREPRISE EXTERIEURE	14H30	1 blessé (fracture)	U1	XIX
12-juil.-17	feu de cuvette de bac TK1901. MOUSSE + ENTRAIDE	14H00	non	MMS	XI
23 août 2017	Feu prolongé d'une fuite de gaz entraînant rotation de pompiers OCVM SEVERE WEATHER TRES FORTE CHALEUR	14H00	Utilisation PMA en salle de repos	RAFF.	
3-sept.-17	Alerte colis piégé sur Martigues. Appel réel à la gendarmerie	12H43	non	Non précisé	XX
19-oct.-17	fuite pipeline 34". MAIRIE, SDIS, SPSE	9H30	non	MMS	XXI
8-nov.-17	épandage GO, glissade en bordure du rejet final des eaux . GEDA. COMMUNICATION AUX FAMILLES	14H30	1 blessé entorse + 1 chute dans l'eau	MMS	XV
4-déc.-17	Fuite ligne de tête T602	15H00	non	U1	

Prévision des exercices POI 2018

DATE	THEME	HEURE	BLESSES	SECTEUR	CHAPITRE POI
10-janv.-18	Fuite et feu sur train de brut TEST HYDRAULIQUE RESEAU INCENDIE+ CAPACITES EGOUTS	14H30		U2	
7-fev-18	Fuite et feu T901	14H30	1 brûlé	U1	XIV
7-mars-18	Fuite et Feu sommet T2101	14H30		U2	
INOPINE, réalisé le 4 avril juste après la relève	Fuite H2S T653 TEST SIRENE ATELIER/MAGASIN évacuation au B I + POI ENTREPRISES VOISINES	INOPINE, réalisé à 13H20		U1	XII
2-mai-18	Coulage toit de bac 804 NOUVEAU CHAPITRE POI	14H00		MMS	XI
15-juin-18	Feu de joint de toit de bac de brut EXERCICE POI GENERAL ANNUEL avec ENTRAIDE + SDIS + AUTORITES	9H00		MMS	XI
4-juil.-18	Feu à proximité des D303/D309 (LPG) CAPACITES D'ARROSAGE + EVACUATION	14H30		U1	XIII
1 août 2018	Tempête d'une extrême violence. Pluies et vent. OCVM SEVERE WEATHER	14H30	1 blessure grave abdominale	RAFF.	
Septembre à définir	Fuite et feu sur nos installations du Port FLUXEL	A définir		MMS	XXI
3-oct.-18	Alerte à la bombe. Bombe trouvée dans une voiture DEMINEURS	14H30	1 entorse	U1	XX
22 ou 29 novembre	Fuite pipeline SPIKE chez SPSE APPLICATION CONVENTION	Matin		MMS	XXI
5-déc.-18	Feu de joint de toit de bac de brut TK1901 ENVOI DE MOUSSE. TECHNIQUE DETECTION FIN DE FEU.	14H30		MMS	XI

Calendrier 2018 des essais de sirènes

- Sirènes P.P.I. – à midi, sauf exception, le premier mercredi du mois
 - **3 janv., 7 fév., 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juil., 1er août, 5 sept., 3 oct., 7 nov., 5 déc.**
 - Son : 1 cycle de 1mn 41s pour le test (3 cycles pour un PPI réel)
(Arrêté du 23 Mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d’alerte)
- Sirènes P.O.I. – à 15h, sauf exception, le premier mercredi du mois
 - **3 janv., 7 fév., 7 mars, 4 avril, 2 mai, 15 juin, 4 juil., 1er août, sept. à définir, 3 oct., 7 nov. à définir, 5 déc.**
 - Essais couplés avec exercice mensuel d’où sonnerie de fin d’exercice entre 45/75mn après
 - Sons :
 - Alerte incendie son alternatif de 1 minute
 - Alerte gaz son continu de 1 minute
 - Fin d’alerte son continu de 30 secondes

*Pas d’annonce et d’information prévue au fil de l’année
sauf en cas de changement sur calendrier*

Réalisations pendant l'arrêt 2017

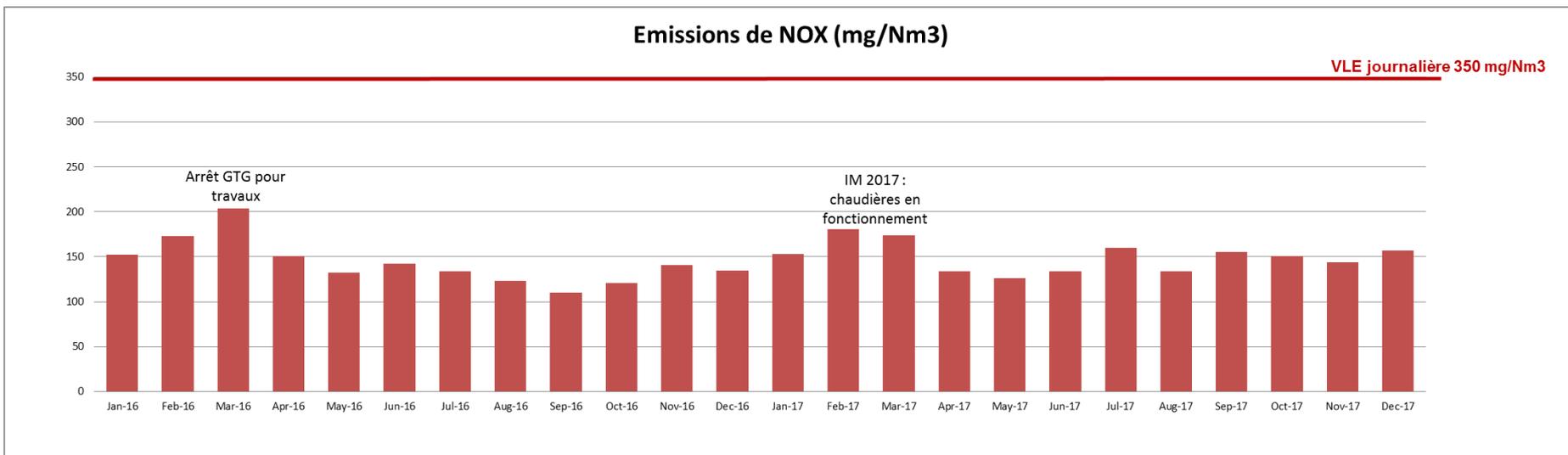
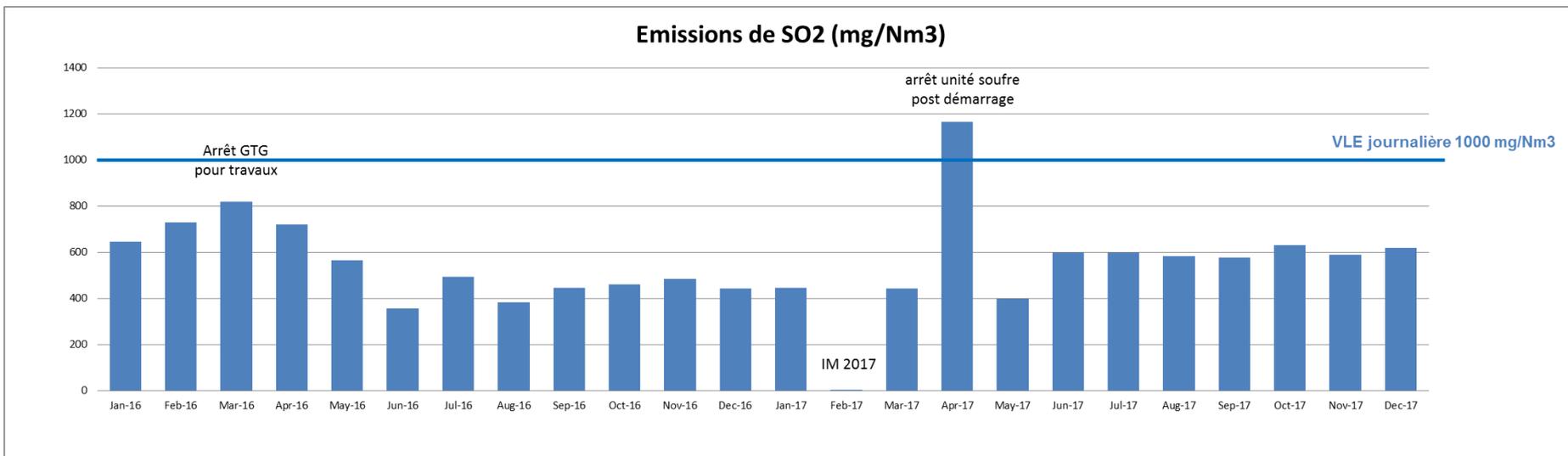
- Projet NHF : Amélioration de l'intégration thermique par l'installation de nouveaux échangeurs sur l'unité Naphta Hydrofiner
 - baisse de la consommation d'énergie du site
- Projets FCC : Nouveau réacteur + Modification du régénérateur + Amélioration du traitement des fumées
 - amélioration de la fiabilité du FCC
 - permet de diminuer les émissions de NOx et de poussières
- Installation de brûleurs bas-NOx sur 2 fours
- Amélioration de l'unité de récupération du soufre



Projets en cours d'étude

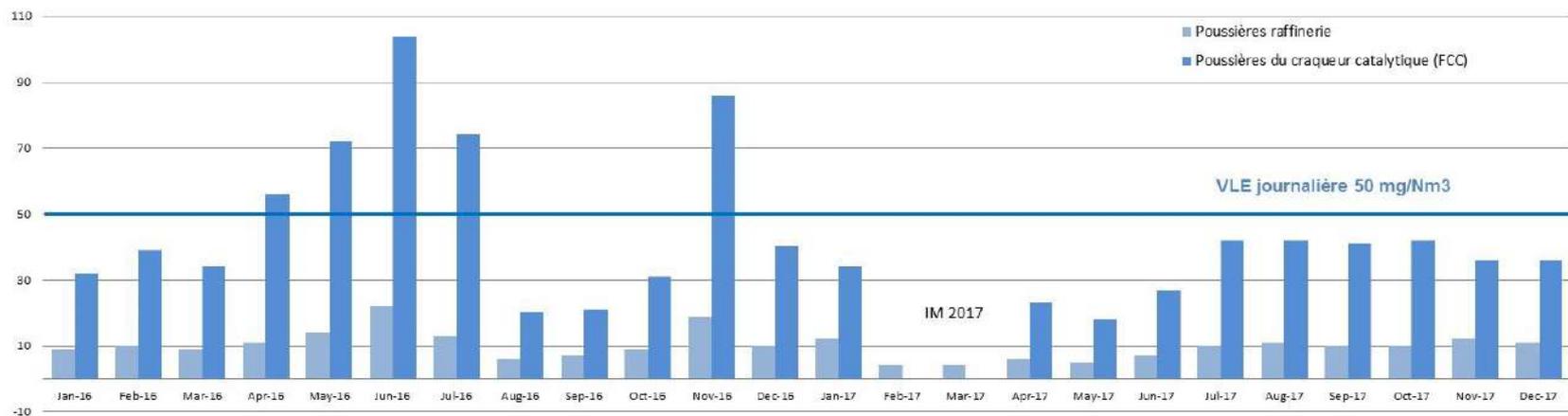
- Amélioration de l'efficacité énergétique de la raffinerie
 - ✓ Projet sur l'unité kero-hydrofiner (KHF)
Amélioration de la séparation de la fraction légère en tête de la tour de distillation et modifications diminuant la consommation du site
 - ✓ Projet sur l'unité de distillation sous vide (VPS)
Amélioration de l'intégration thermique par l'installation de nouveaux échangeurs sur le circuit de préchauffe du brut
- Diminution de la teneur en soufre du Fuel Oil domestique
 - ✓ Projet sur l'hydrofiner de gasoil n°2 (GOHF2):
Augmentation de la pression d'opération afin d'accroître la capacité de désulfuration de l'unité :
 - Amélioration de la récupération du soufre
 - Diminution de la teneur en soufre du Fuel-oil Domestique à 50 ppm

Emissions atmosphériques SO2 NOX 2016 et 2017



Emissions atmosphériques poussières 2016 et 2017

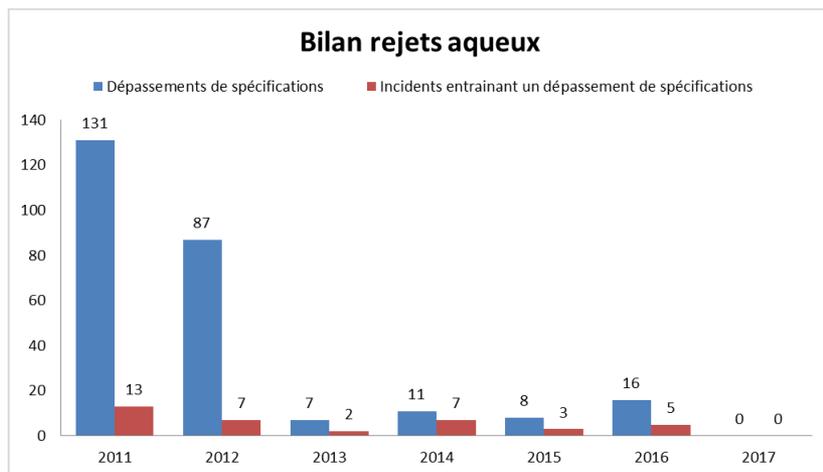
Emissions de Poussières (mg/Nm³)



Difficultés sur l'électrofiltre du craqueur catalytique (FCC) en 2016

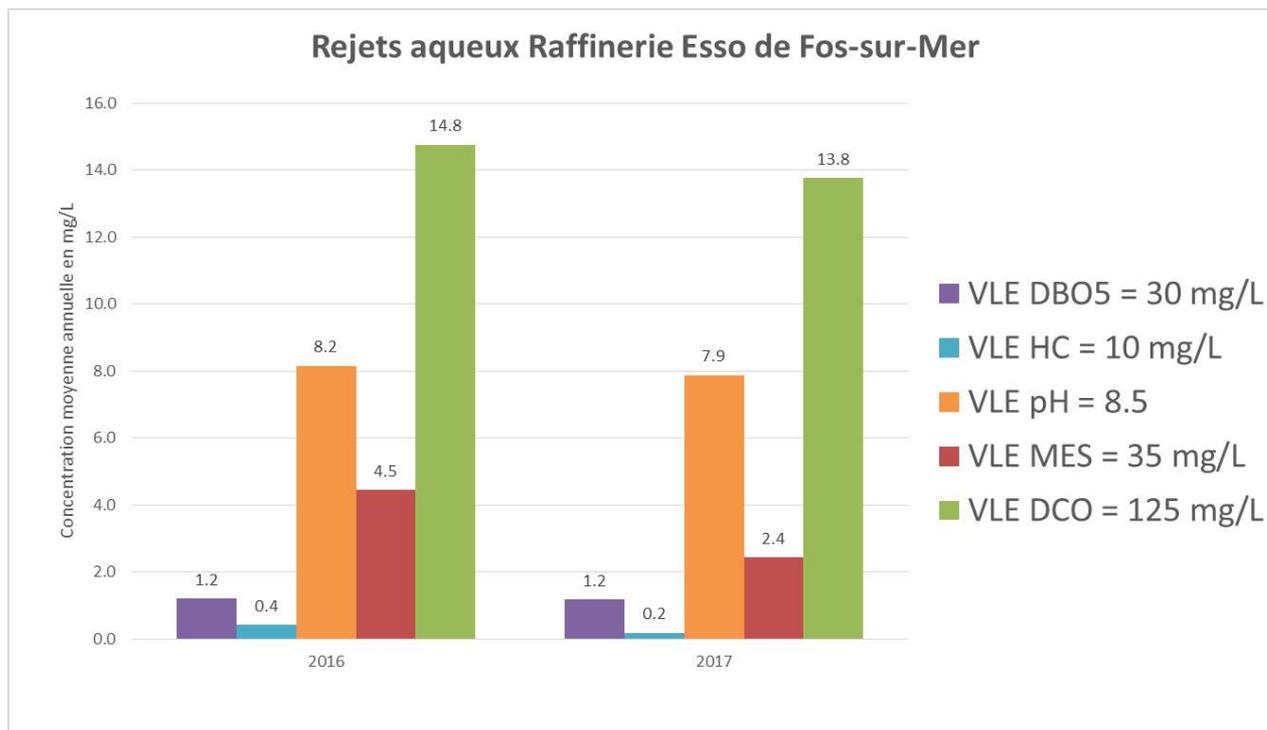
- Nombreux travaux de maintenance en 2016 :
 - réfection du traçage et du calorifugeage / remplacement du préchauffeur et de plusieurs vannes / révision complète d'un transformateur
- Mise en place au grand arrêt 2017 de toutes les recommandations du fournisseur et des spécialistes du groupe ExxonMobil :
 - nettoyage complet des trémies + chambre Haute Tension
 - révision complète des 2 autres transformateurs
 - remise en état mécanique des internes (barre de battage, système de maintien des électrodes)
 - mise en place d'un nouvel automate de contrôle de battage plus performant

Emissions aqueuses 2016 et 2017



Réduction de l'empreinte écologique sur les rejets aqueux depuis 2011.

Pas de dépassement à la station pendant 597 jours.



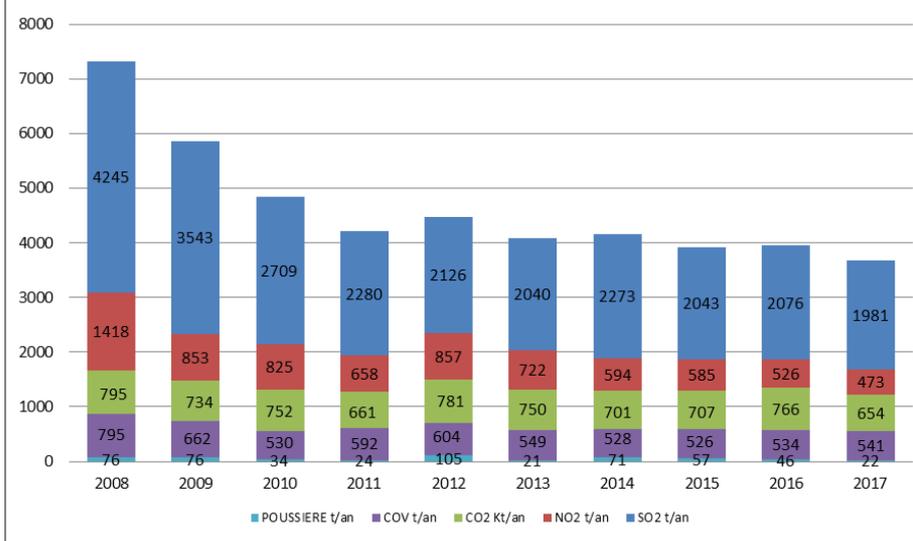
Rapport Environnemental de la société (RSE)

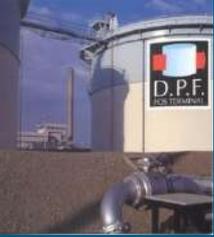
- Intégré dans le rapport annuel 2016 publié sur www.esso.fr dans la partie « Rapport RSE »
- Le groupe a été reconnu par la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd comme « faisant partie des leaders du secteur en matière d'intégration de la gestion des aspects environnementaux à ses activités »
- Audit RSE annuel par un auditeur indépendant



- Chiffres clés Esso France :
 - - 65% des rejets de SO₂ depuis 2006
 - - 55% des rejets de NO_x depuis 2006
 - - 20% des émissions de COV depuis 2006
 - - 18% d'émissions de CO₂ depuis 2006

Emissions Air de la Raffinerie ESSO de Fos-sur-Mer



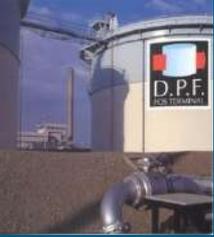


Dépôts Pétroliers de Fos SA

Commission de Suivi de Site

Bilan activité S.H.E.Q. 2017

Présentation du 04 juin 2018



Management S.H.E.Q.

Audit de suivi Certification ISO 9001

Audit de suivi Certification ISO 14001

Audit de suivi certification OHSAS 18001

Passage à la version 2015 pour les 2 normes ISO

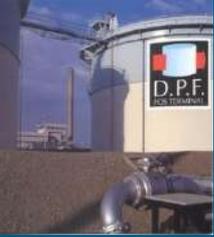
Analyse des enjeux, risques et opportunités de l'entreprise

Analyse des risques par processus

Parties intéressées pertinentes

Création des Fiches d'Identité par processus

Cycle de vie des Produits/Services



Management S.H.E.Q.

Indicateurs sécurité pour le personnel DPF

Taux de fréquence 1: 0

Taux de fréquence 2: 0

Taux de gravité: 0

130.000 heures de travail

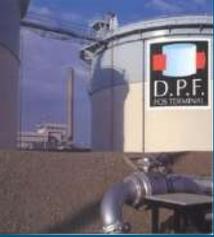
Indicateurs sécurité pour le personnel des Entreprises Intervenantes

Taux de fréquence 1: 0

Taux de fréquence 2: 0

Taux de gravité: 0

165.000 heures de travail



Management S.H.E.Q.

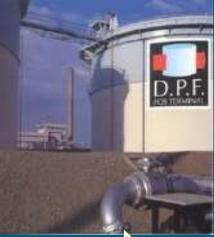
54 audits « terrain » réalisés sur les opérations techniques (vs 33 en 2016)

Bonnes pratiques:

- ➔ Port des EPI
- ➔ Connaissances des installations
- ➔ Conformité du matériel

43 Situations Dangereuses identifiées

Mise en œuvre d'une cotation « Probabilité/Gravité » des S.D. pour 2018 avec mise à jour systématique du Document Unique d'Evaluation des Risques



Management S.H.E.Q.

2eme campagne de contrôles tomographiques sur le réseau
incendie

Remise à niveau des désordres souterrains

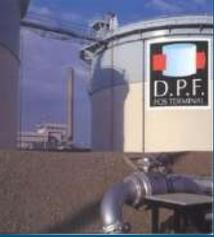
Poursuite du passage en aérien du maillage du réseau
Incendie

Mise en œuvre de détections linéaires sur canalisations
avec fermeture automatique des vannes

(phénomène de surpression impactant le bâtiment administratif réduit à 20 mb
au lieu de 52 mb)

Refonte du supportage des lignes DPF sur le site FLUXEL

Sécurisation des accès au site avec remplacement de la clôture



Management S.H.E.Q.

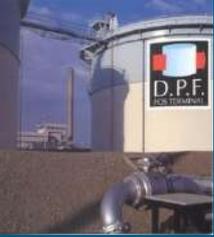
➔ Epreuve des canalisations GO et essence liaison DPF/SPMR

➔ Mise en oeuvre d'un suivi spécifique sur les MMRI suite à mise à jour EDD (tests annuels)

➔ Mise à jour EDD canalisations DPF sur site FLUXEL avec révision du PSI

➔ Suivi du plan de vieillissement des installations avec lancement des inspections sur les bacs de stockage et les cuvettes de rétention

➔ Mise en œuvre d'inspections complémentaires sur les postes de chargement camions et wagons



Audit et revue

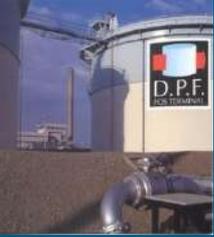
Audit DREAL du 22 juin 2017 sur les émissions fugitives

Remarques de l'administration

➔ Justification de la performance des joints des bacs à toit flottant (bacs R10 et R11)

➔ Transmission des valeurs limites d'émissions diffuses pour chaque bac





Audit et revue

Audit DREAL du 22 juin 2017 sur les émissions fugitives

Ecarts relevés par l'administration

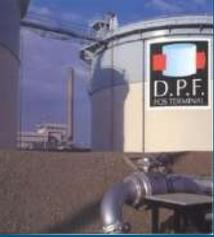
- ➔ Quantification des COV classé CMR (benzène) afin de valider l'absence de déclaration GEREP
- ➔ Justifier les émissions liées aux égouttures poste wagons et celles du bac R10 en tenant compte de la couleur du stockage
- ➔ Pas de mesurage des émissions réalisé lors de la mise en oeuvre d'une torche de brulage pendant l'opération de maintenance de l'URV



Audit et revue

Audit DREAL du 21 Novembre 2017 portant sur les moyens de protection incendie du site

- ➔ 1 fiche d'écart sur la validation du respect de l'exposition du personnel d'intervention aux flux thermiques (8 kw/m^2)
 - ➔ 11 fiches de remarques portant notamment sur les délais de mise en œuvre des moyens mobiles de protection incendie, la résistance à la pression statique et aux effets thermiques des merlons et la maintenance des moyens fixes d'incendie
 - ➔ Action: Programmation d'un exercice inopiné en dehors des heures ouvrées pour mesurer les temps de mise en œuvre.
- Fourniture à l'administration du plan d'actions pour la mise en oeuvre et le suivi des équipements.



Gestion des situations d'urgence

Rappel des principaux scénarii d'accidents majeurs

Feu de bac

Feu de cuvettes de rétention

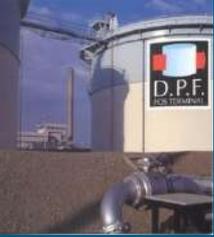
Feu aux postes de chargement

UVCE (Unconfined Vapour Cloud Explosion)

Explosion d'une capacité

Boil Over couche mince

Le phénomène dangereux « Boil Over » disparaît par arrêt
du stockage de Fioul Lourde



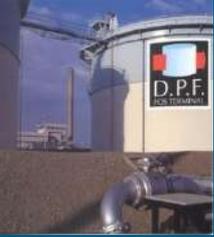
Gestion des situations d'urgence

Exercice de type P.S.I.

Réalisé en mai 2017



*Perte de
confinement
vers le
canal*



Gestion des situations d'urgence

Exercice de type P.S.I.

Points forts

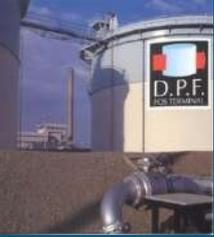
*Interaction entre Marins Pompiers, Sapeurs
Pompiers et exploitant*

Utilisation des moyens nautiques des lamanieurs

Pistes d'amélioration

*Le PC Exploitant n'est pas le seul décideur sur le
domaine (rappel)*

La communication radio entre PC à perfectionner



Gestion des situations d'urgence

Exercice de type P.O.I.

Réalisé en décembre 2017

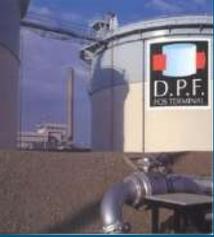
Feu sur un bac de Gas-Oil

Point fort

Connaissance des installations incendie par les intervenants

Pistes d'amélioration

Le temps de mise en oeuvre des moyens mobiles
La communication radio (portée des moyens radio)



Management environnemental

Arrêt des chaudières en début d'année 2017

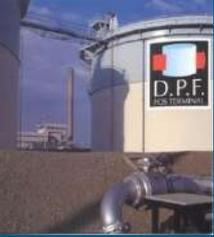
Plus aucun rejet issu de la combustion dans l'environnement

La chaufferie sera démantelée

Emissions chaudières	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Nox (kg)		157,1	109,7	131,8	96,1	61,0	36,3	38,1	64,5	23,7	2,8
SO2 (kg)		47,7	55,0	36,1	44,2	38,8	19,5	52,5	91,7	31,5	3,7
poussières(kg)		0,6	0,5	0,7	0,5	0,4	4,3	0,1	1,3	0,8	0,1
Activité Fioul lourd (m3)	237 000,00	256 000,00	191 000,00	246 000,00	62 000,00	42 000,00	48 000,00	96 000,00	29 000,00	3 600,00	

Evolution des émissions NOx et SO2 en fonction de l'activité liée au Fioul lourd



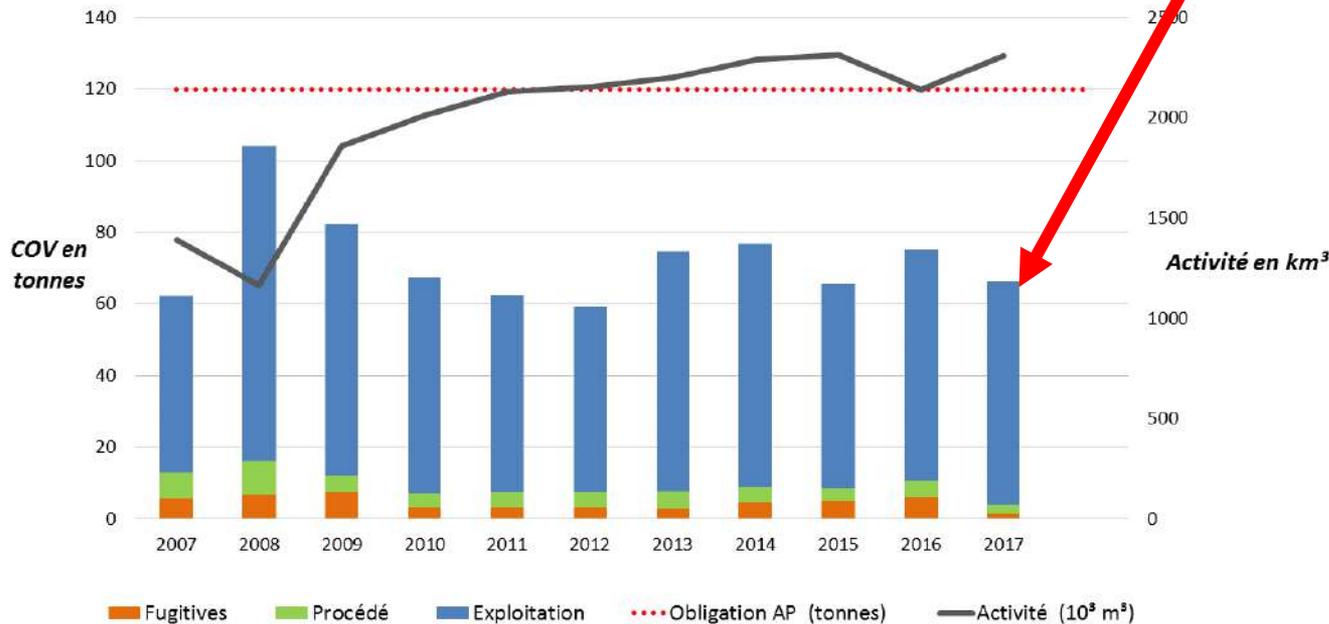


Management environnemental

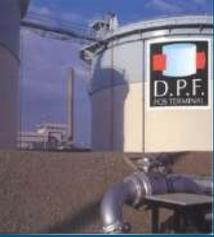
Rejets C.O.V.

66,33 tonnes

EMISSIONS DE COV / ACTIVITÉ des Produits générateurs de COV



*L'Arrêté
Préfectoral fixe
le seuil à 120
tonnes*



Management environnemental

Actions sur les Aspects Environnementaux Significatifs (AES)



Composés Organiques Volatils

Etude sur la couverture des bacs R10 et R11 ou
stockage de produits non émetteurs de COV



Impact sur le sous sol en cas d'incendie

Maintien de la vigilance sur la perméabilité des
cuvettes de rétention



Management environnemental

Actions sur les Aspects Environnementaux Significatifs (AES)

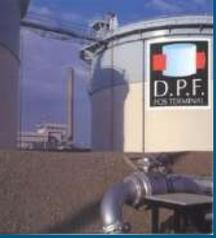


Déchets

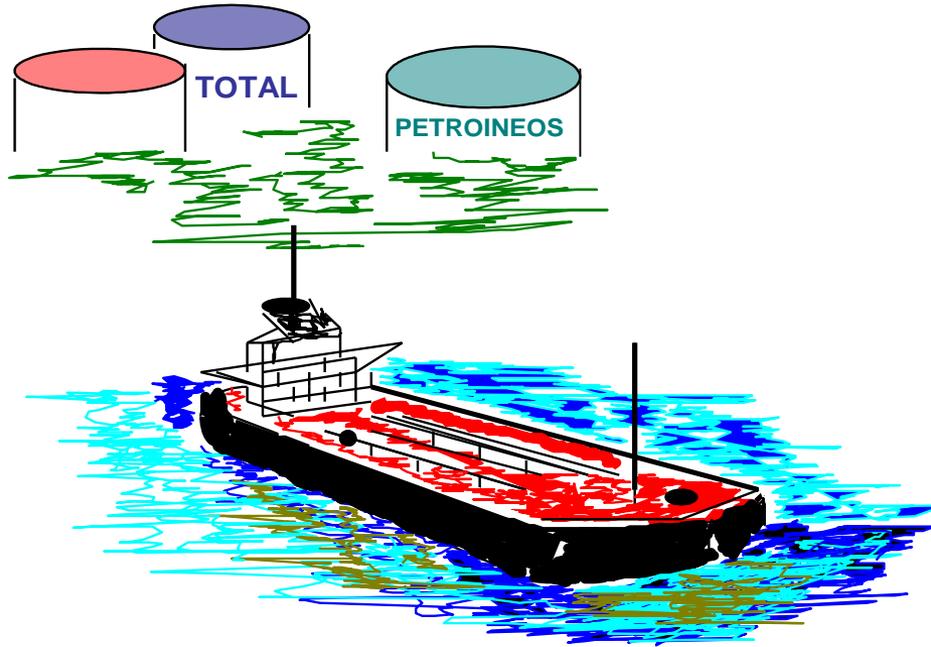
Optimisation du tri, validation des filières de stockage
et d'élimination, maîtrise des BSD

Application du décret dit « 5 flux » depuis le 1^{er} juillet
2016

Ce texte concerne le papier, le métal, le plastique, le
verre et le bois



Merci



**Dépôt Pétrolier du
G.I.E. de La CRAU
CSS juin 2018**

GIE CRAU CSS juin 2018

- Présentation du GIE
- Bilan HSE 2017
- Actions d'amélioration : projet sûreté
- Actions d'amélioration pour le personnel
- Autres

GIE CRAU CSS juin 2018

Stockage de pétrole brut dans 20 réservoirs, capacité totale 1,9 Million m³
14 bacs Pétroneos, 6 bacs TOTAL



Quelques chiffres

- Le trafic de pétrole brut était d'environ 14 millions de tonnes en 2015 et 2016, il a un peu baissé à 11 MTen 2017 suite à l'arrêt de La Mède et la reprise progressive de l'activité pour Feyzin
- Le nombre de navires était d'environ 170 en 2015 et 2016, plutôt aux alentours de 140 en 2017

Bilan HSE 2017

1. Sécurité

1. Pas d'accident avec ou sans arrêt
2. 6 incidents dont 5 d'exploitation suite à des pbs de communication avec SPSE et un problème de jauge
3. 1 exercice POI le 23/11
4. 5 gun drills (exercice des équipes à un scénario majeur) en 2017 : fuite importante dans une cuvette avec tir au canon à mousse en réel
5. Formation du personnel : toutes les formations obligatoires sont réalisées en liaison avec la raffinerie et les exercices avec SPSE se font selon un planning établi conjointement

Bilan HSE 2017 - eau

Unité de traitement de l'eau : Flottateur + Charbon actif CTP

Le bilan sur 2017 :

- volume effluents : 8222 m³ (*30 km³ en 2016*)
- volume traité par l'installation CTP : 17 978 m³
- nombre de jours de traitement : 201 j
- débit traitement moyen : 89.5 m³/j (*77 m³/j en 2016*)
- autocontrôle : 92.9 % conformité (7 j NC pour le fer)

- *Contrôle de l'agence de l'eau (APAVE) pour la redevance - octobre 2017*
- *Contrôle inopiné DREAL (CERECO) - octobre 2017 CONFORME*

Bilan HSE 2017 - air

Calcul des émissions des réservoirs

Logiciel TANKS (prend en compte les caractéristiques du produit contenu et du réservoir: diamètre, volume, type toit, couleur de la robe, type joint, trou d'homme...)

→ 43.3 T de COV (62.7 T en 2016)

Campagne de mesures des émissions fugitives (2016)

Société ECS (bureau Veritas)

Sur 3925 points, 0 fuite > 5000ppm → 0.17 T de COV

Réservoirs en travaux

Installation de chaussettes sur les béquilles supportant le toit flottant

Joint d'étanchéité englobant puits de jauge, pige manuelle et puits température

Bilan HSE 2017

3. Inspections DREAL

18/05/2017

1 écart sur lequel nous travaillons actuellement et
8 remarques tout de suite prises en compte

Inspection COV + eau le 30/8/2017

5 écarts et 2 remarques

Les écarts et remarques portaient principalement sur des modes de calcul et des précisions analytiques qui ont été corrigés comme demandé. Les dernières réponses en suspens ont été fournies le 9 avril dernier.

Actions d'amélioration : projet sûreté

Projet de vidéosurveillance dont l'objectif était de mettre en place un système qui permette de surveiller l'ensemble du dépôt avec un écran de surveillance et des alarmes reportées en salle de contrôle

1. Un écran de supervision dans la salle de contrôle qui permet non seulement de voir les images en temps réel mais aussi les images enregistrées jusqu'à 15 jours en arrière
 2. 20 caméras thermiques fixes positionnées dans le dépôt (fonctionnement continu indépendamment de la météo) avec détection de mouvement et report d'alarmes en salle de contrôle
 3. 9 caméras mobile (dômes), manoeuvrables à distance par l'opérateur (zoom)
 4. 5 sirènes avec un girophare orange et un message audio
- **Coût : environ 200k€**

Actions d'amélioration pour le personnel

- Mise en place d'un défibrillateur



- Changement de l'éclairage en leds
- Formation secouriste pour au moins 1 personne /équipe
- Passage d'un ergonomiste pour réaménager la salle de contrôle

Autres

- POI (révision en cours)
- EDD canas révisée en décembre 2017
- Point 0 effectué sur tout le réseau incendie suite à inspection de mai 2017 (travaux réalisés pour réfection des BAM, étiquetage, réparations de fuite, appro d'émulseur)
- Discussion en cours avec la DREAL pour le compartimentage des cuvettes
- Etude lancée avec société ERAS pour modélisation hydraulique du réseau incendie



COMMISSION SUIVI DE SITE
CSS FOS-EST DU 4 JUIN 2018

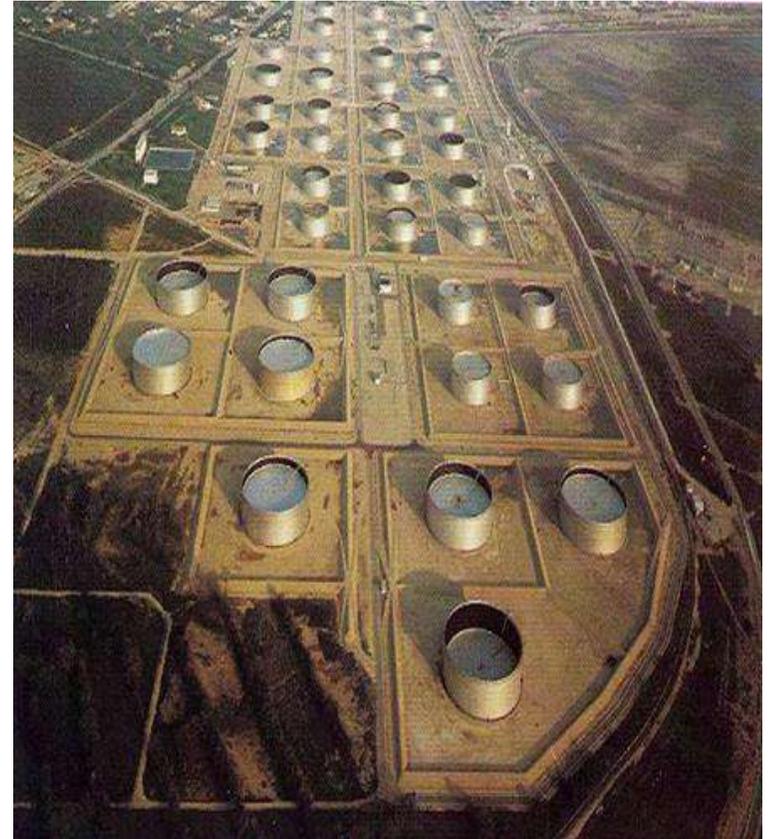
SOMMAIRE

1. BILANS ANNUELS 2016/2017

- Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- REX
- Bilan des émissions Air et Eau

2. BILAN DES ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES ET MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS A RISQUE

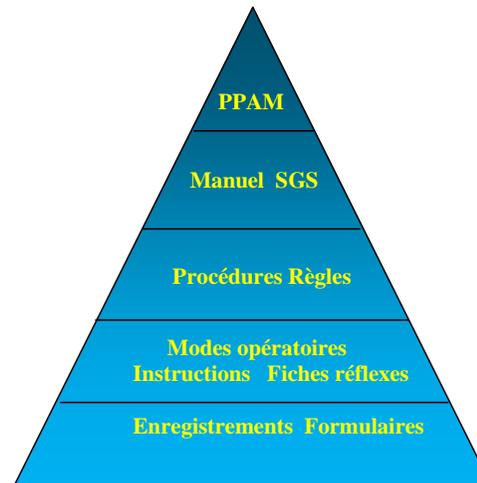
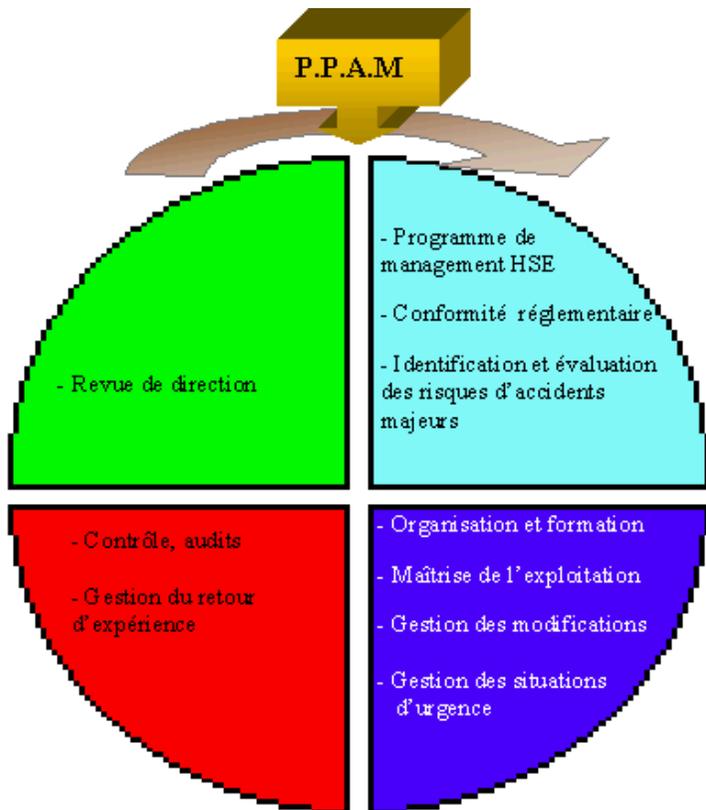
3. PLANS D'URGENCE et EXERCICES POI



Politique de Prévention des Accidents Majeurs

• Existence d'une PPAM révisée et approuvée par le nouveau Comité de Direction en Février 2018

• Afin de mettre en œuvre la PPAM, mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui explicite la gestion des aspects HSE



Février 2018

POLITIQUE HSEQ

SPSE conduit ses activités de stockage et livraison de pétrole brut et produit intermédiaire en ayant pour préoccupations majeures : la protection des biens, des personnes et de l'environnement ainsi que la satisfaction de ses clients et l'écoute de ses actionnaires, des administrations et des communautés voisines.

Notre politique en matière d'Hygiène industrielle, de Sécurité, de protection de l'Environnement, de maîtrise de la Qualité, a pour objectifs :

- > Aucun accident de travail ou accident majeur,
- > Aucune atteinte à la santé des personnes,
- > Aucun dommage à l'environnement,
- > Aucune atteinte à l'intégrité des équipements,
- > Aucune réclamation de nos clients

Pour atteindre nos objectifs, nous nous engageons à :

• MAITRISER NOS RISQUES

- Identifier, évaluer, supprimer ou minimiser les risques industriels en particulier les risques majeurs mais aussi les risques sanitaires et environnementaux, en s'inscrivant dans une démarche de prévention des risques et d'amélioration continue à un coût économiquement justifiable,
- Mettre en place les moyens pour faire face aux différents types de situations d'urgence prévisibles et tester périodiquement ces plans d'intervention lors d'exercices annuels POI / PSI,
- Exploiter nos installations dans le respect des différentes réglementations applicables et des meilleures pratiques industrielles,
- Mettre en œuvre les plans de maintenance et d'inspection permettant d'assurer la fiabilité, la sécurité de nos procédés et l'intégrité de nos installations tout au long de leur durée de vie,
- Surveiller les bandes de servitude des pipelines, et maîtriser les travaux de tiers et l'urbanisation à proximité des ouvrages.

• AMELIORER EN CONTINU NOS PROCESSUS DE MANAGEMENT

- Etablir, maintenir à jour et appliquer des procédures, standards et spécifications ; vérifier leur exécution par des audits réguliers,
- Enregistrer et analyser les incidents et accidents, les dysfonctionnements, les écarts puis mettre en œuvre des plans d'actions correctives et préventives,
- Engager chaque membre du personnel SPSE à s'impliquer individuellement et collectivement dans l'amélioration continue du système de management intégré, en valorisant les compétences, le professionnalisme et l'exemplarité.

• DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PREVENTION

- Etre ouvert au dialogue et développer un climat propice à la remontée d'informations et à l'analyse en profondeur de tous les dysfonctionnements,
- Associer notre personnel et les entreprises extérieures partenaires à notre démarche par la communication, la sensibilisation et la formation aux risques, afin que chacun connaisse et applique les procédures correspondantes, et contribue activement à la mise œuvre de cette politique.

Cette Politique se traduit par la mise en œuvre d'un Système de Management intégrant la Qualité, la Sécurité/Protection de la santé au travail, l'Environnement et les Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS).

La Direction s'engage à promouvoir cette politique HSEQ, à mettre en place les ressources nécessaires (techniques, humaines et financières) pour atteindre les objectifs fixés, et à vérifier périodiquement la mise en œuvre et l'adéquation de la politique HSEQ ainsi que l'efficacité du système de management intégré à travers les revues de direction.

A. Diowo
DAF

L. Carougeau
DRH

F. Pour
DG

P. Desjoub
DTE

Retours d'expérience 2016 / 2017

- 2 incidents SURETE en 2017 : intrusion dans la Zone Administrative par franchissement du portail d'entrée au site SPSE suite à des contrôles des douaniers
 - test concluant de la protection périmétrique
 - modification des portails avec mise en place grillage au dessus pour supprimer l'envie de les franchir

➤ POI REEL

POI réel 2016

1

(10/08/16 Feu de broussaille externe au dépôt)

POI réel 2017

1

(26/01/17 Débordement bac Fluxel)

Fiche G2/PO

POI REEL TM 10/08/16



Photo aérienne du 12 août 2016
après le feu de forêt



POI REEL TM 10/08/16

- Feu de broussaille en provenance de la Fossette est arrivé par le Nord Ouest sur le dépôt de Fos-sur-Mer
- Déclenchement POI à 13h00 – Fin 17h30 pour un incident externe au dépôt
- Aide du protocole d'Entraide et du SDIS
- Très bonne réactivité et gestion de l'évènement par le personnel
- Pas de blessé; uniquement quelques dommages matériels
- Le débroussaillage réalisé chez SPSE a permis de ne pas avoir une expansion du feu dans le dépôt

- **Action complémentaire réalisée : Amélioration du débroussaillage dans la Zone dite Chasse SPSE**

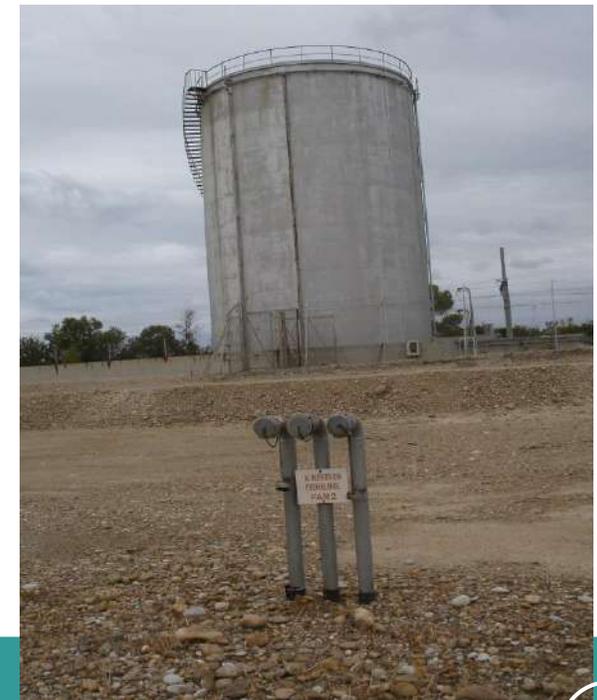
POI REEL TM 26/01/17

- **POI réel le 26/01/2017 déclenché suite perte de confinement du bac FLUXEL se trouvant dans l'enceinte du dépôt de SPSE**
- Perte de confinement dans cuvette de rétention du PAM 2 : 1 200 m²
- Présence de pétrole dans diverses rétentions dans le PAM 2
- Bandes de pétrole le long de la clôture et dans un cuvelage de 8 m² remplie de roseaux en extérieure : pas de traces dans le canal longeant la route au sud de SPSE
- Aucune blessé ou intoxiqué

Ce POI réel a permis de tester la liaison POI PSI avec Fluxel. Bonne gestion par les pompiers SPSE.

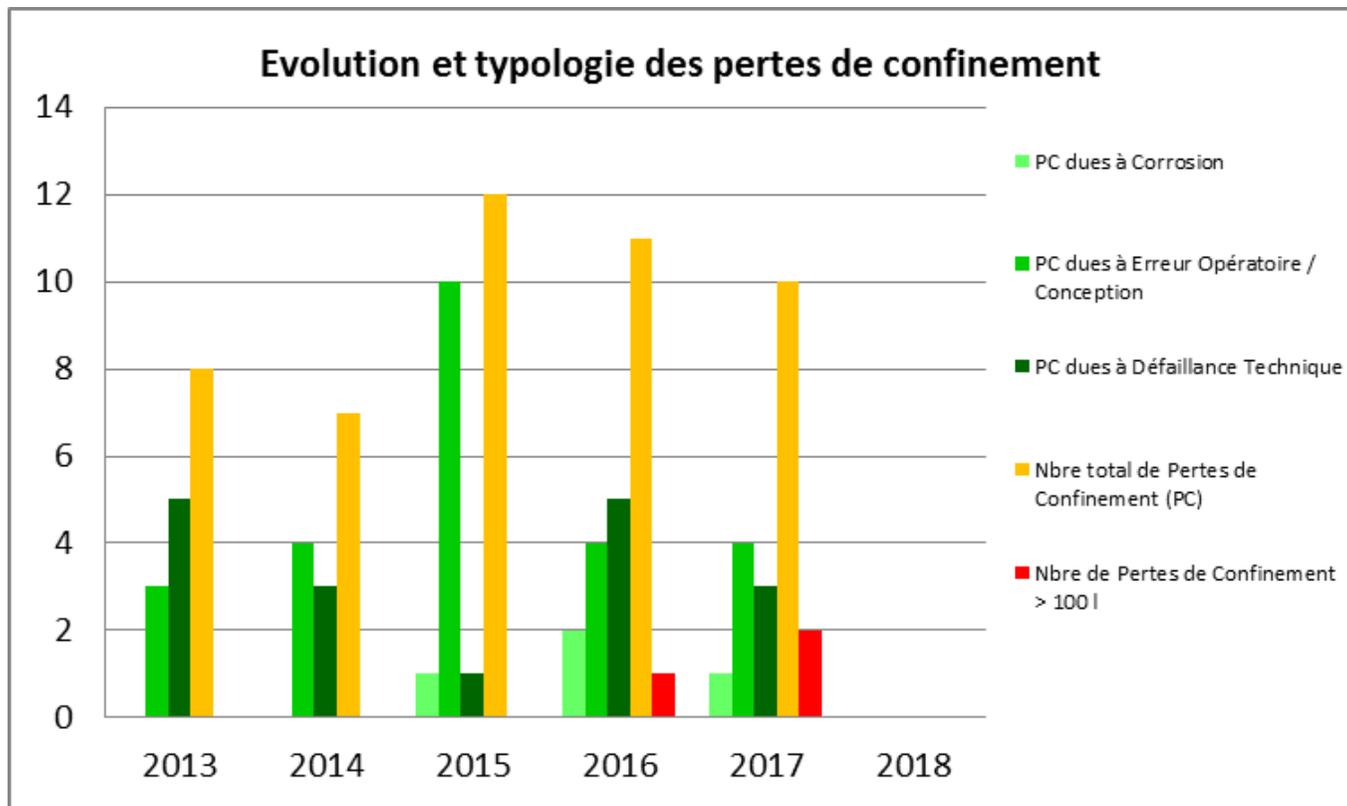
Disponibilité du personnel SPSE (POI le soir) et ORTEC.

Gestion des expositions accidentelles à améliorer en situation d'urgence. Convention POI/PSI SPSE Fluxel à établir.



Retours d'expérience 2016 / 2017

➤ Evolution des pertes de confinement (> 1 litre)

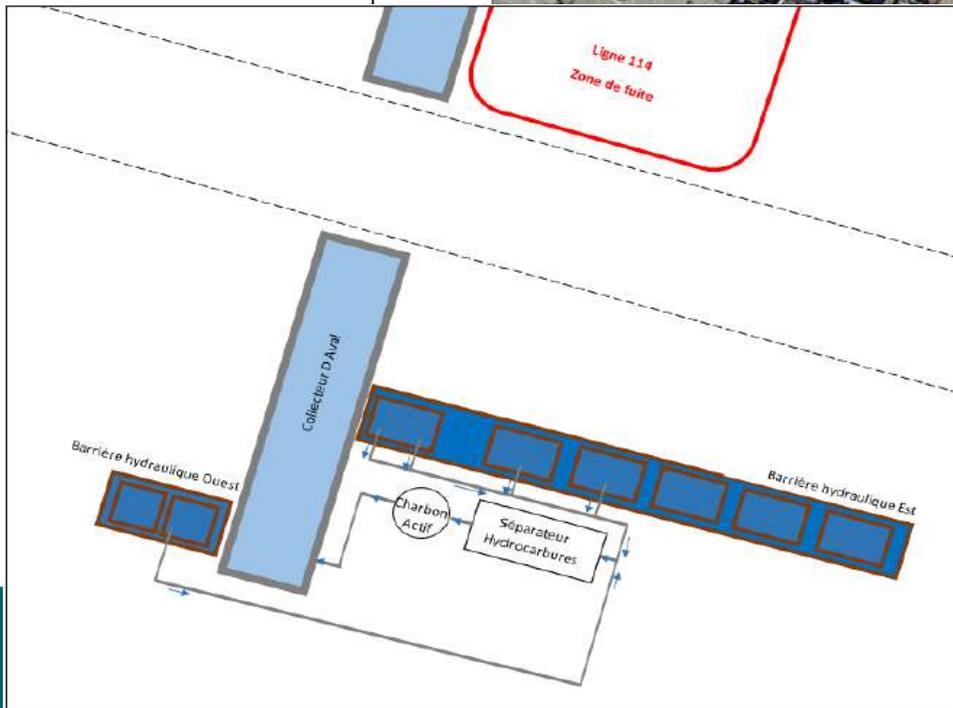
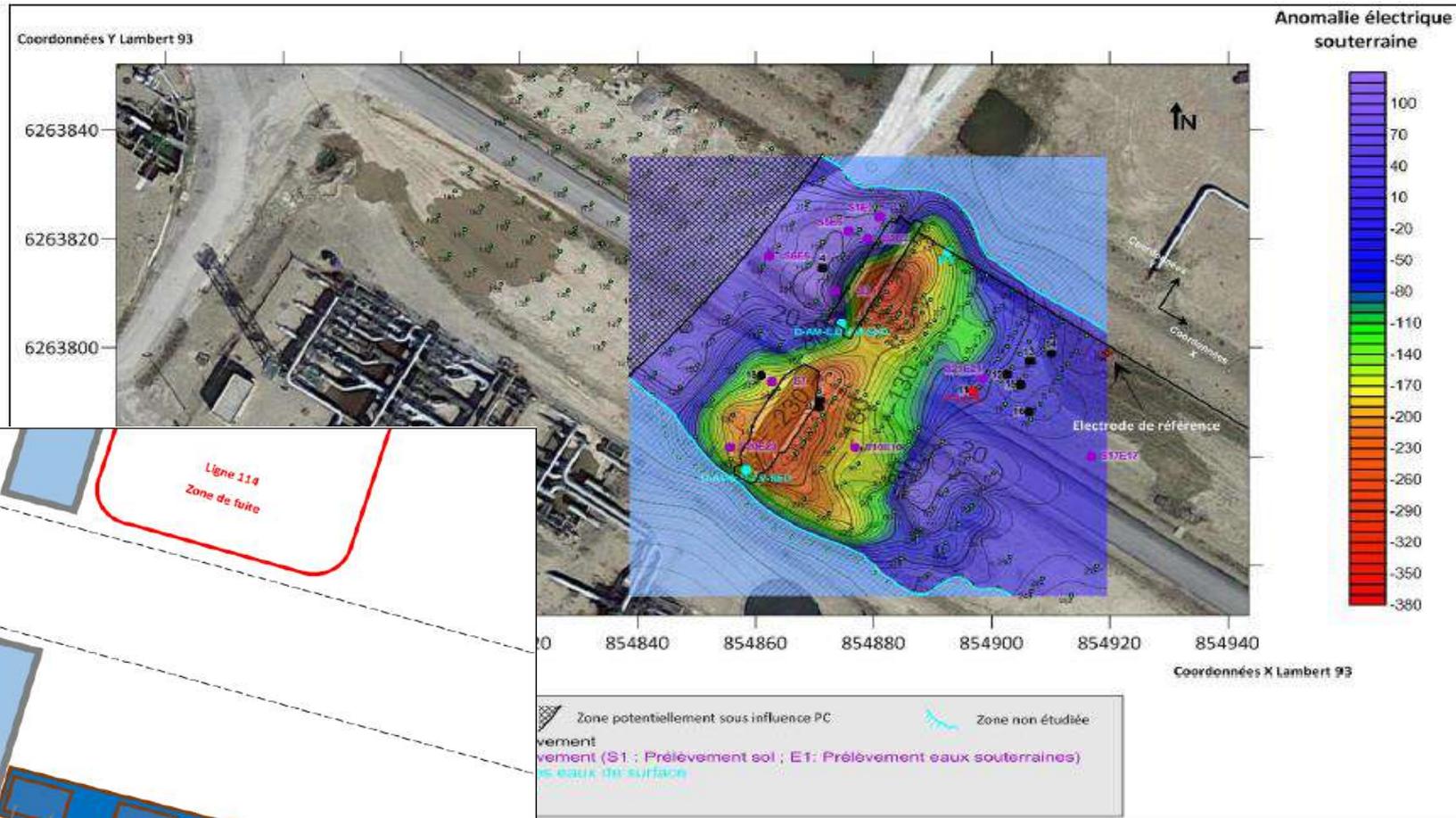


Retours d'expérience 2016 / 2017

29/08/17 : Fuite de pétrole sur une canalisation mise à l'arrêt suite au projet de conversion des bacs de pétrole à GO : corrosion interne

- Détection de la fuite par ronde pompiers : présence de brut dans des cuvelages mais pas d'explosivité ni émissions de COV, pas d'impact à l'extérieur du dépôt.
- Fiche G3/P0 émise : information DREAL, Mairie, SYMCRAU, DDTM, ESSO pour la gestion de leur puit d'eau potable (même si risque faible car puit à 800 m de la fuite et non dans l'axe); pas d'autres cibles en aval
- Isolement et vidange de la ligne en cause; pompage du pétrole accessible
- Mise en place de barrières de confinement et piézomètres de contrôle
- Réalisation d'un diagnostic de la pollution et Etablissement du Plan de Gestion.
- **Mise en œuvre du Plan de Gestion en Janvier 2018 (chantier de dépollution en cours)**
- **Contrôle hebdomadaire des piézomètres de contrôle et de l'exutoire à proximité : pollution confinée au site.**
- **Plans d'isolement des 5 autres canalisations similaires en cours de réalisation : finalisation prévue pour fin 2018**

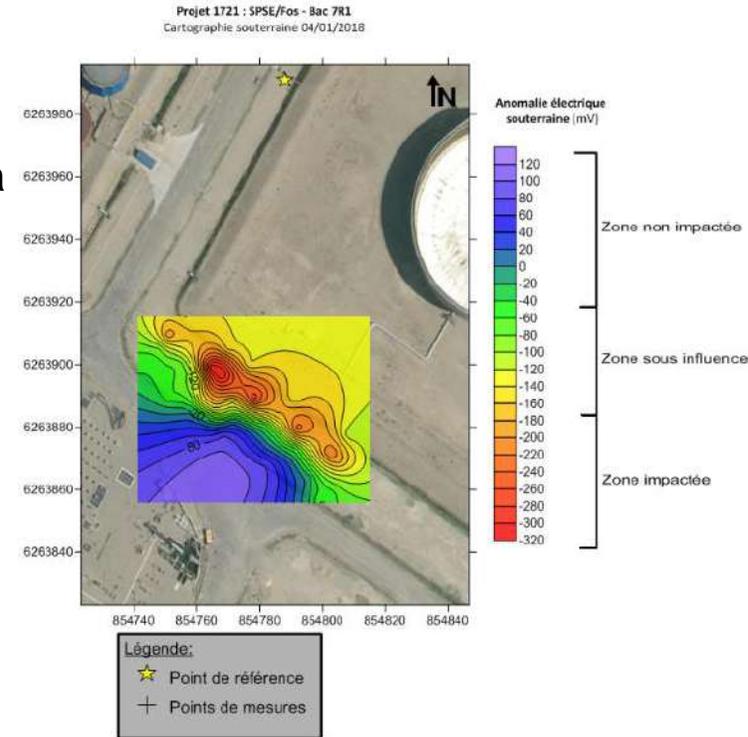
Retours d'expérience 2016 / 2017



RETOURS D'EXPÉRIENCE 2016 / 2017

5/12/17 : Fuite de naphta sur une canalisation au niveau d'un filtre

- Lors de la ronde de surveillance par les pompiers SECURITAS, découverte de 50 m² de naphta au pied de la pompe Z7 dans la cuvette de rétention d'un bac.
- Fiche G2/P0 émise : information DREAL, Mairie, SYMCRAU, DDTM, ESSO pour la gestion de leur puit d'eau potable (même risque faible car puit à 800 m de la fuite et non dans l'axe); pas d'autres cibles en aval
- Isolement et vidange de la ligne en cause; pompage du naphta accessible
- Réalisation d'un diagnostic de la pollution et Etablissement du Plan de Gestion.
- Mise en place d'un piézomètre de contrôle. Contrôle hebdomadaire des piézomètres de contrôle : pollution confinée au site
- Mise en œuvre du Plan de Gestion en Juin 2018 et Plan de retrait des filtres présents en cours de planification
- Renforcement du suivi aval de la nappe souterraine par ajout de 7 nouveaux piézomètres de contrôle.



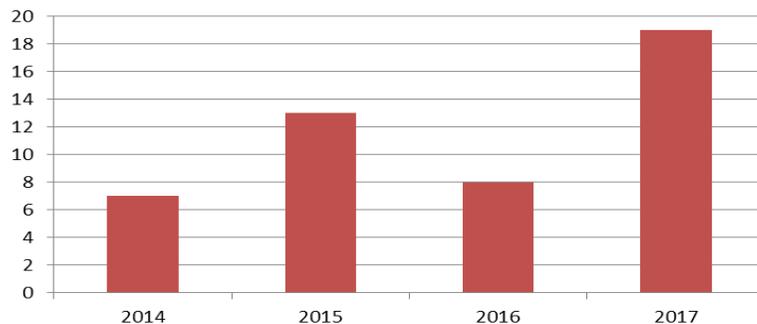
BILAN DES ÉMISSIONS AIR ET EAU

Contrôle mensuel des collecteurs :

- Pas de rejet d'eau process
- Uniquement eaux de pluie + eaux de la nappe Souterraine + eaux de pompage suite à travaux
- Uniquement des dépassements du paramètre MES suite à des travaux de pompages dans la nappe superficielle pour des inspections des canalisations enterrées: envoi d'eau chargée de terres malgré la pratique des épandages.

		2017	2016	VLE
Concentration Azote	mg/l	0,7	0,7	40,0
Flux azote annuel	kg/an	328,9	391,6	-
Concentration HCT	mg/l	0,1	0,2	10,0
Flux HCT annuel	kg/an	22,2	107,3	-
Concentration MES	mg/l	36,2	15,1	30,0
Flux MES annuel	kg/an	16099,8	8094,7	-
Concentration DCO	mg/l	12,8	12,8	90,0
Flux DCO annuel	kg/an	5707,4	6882,3	-
Concentration DBO	mg/l	1,6	2,3	30,0
Flux DBO annuel	kg/an	702,3	1212,3	-

% de rejets non conformes



Bétonnage des collecteurs en 2017 pour faciliter leur nettoyage et reprise des systèmes de filtration : reste 1 exutoire à réaliser

BILAN DES ÉMISSIONS AIR ET EAU

Evolution des émissions de COV :

Année	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017
Tonnage annuel	34,9	34,1	25,7	25,6	24,4	20,5	18,7

- Uniquement des rejets de COV dans l'air issus de la respiration des bacs essentiellement
- Réduction des COV due à :
 - la mise en place de joints d'étanchéité de toit flottant primaires plus performants.
 - la mise en place de joints d'étanchéité de toit flottant secondaires depuis 2002. Il reste à ce jour 2 bacs à équiper.
 - la réduction des activités de transport progressivement jusqu'en 2012 générant moins de mouvements de bac
 - la reconversion progressive de bacs de brut en gazole depuis 2014

BILAN DES ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES ET MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS A RISQUE

- Poursuite de la réaffectation de bacs de pétrole brut (catégorie B) en gazole (catégorie C) avec création de canalisations aériennes

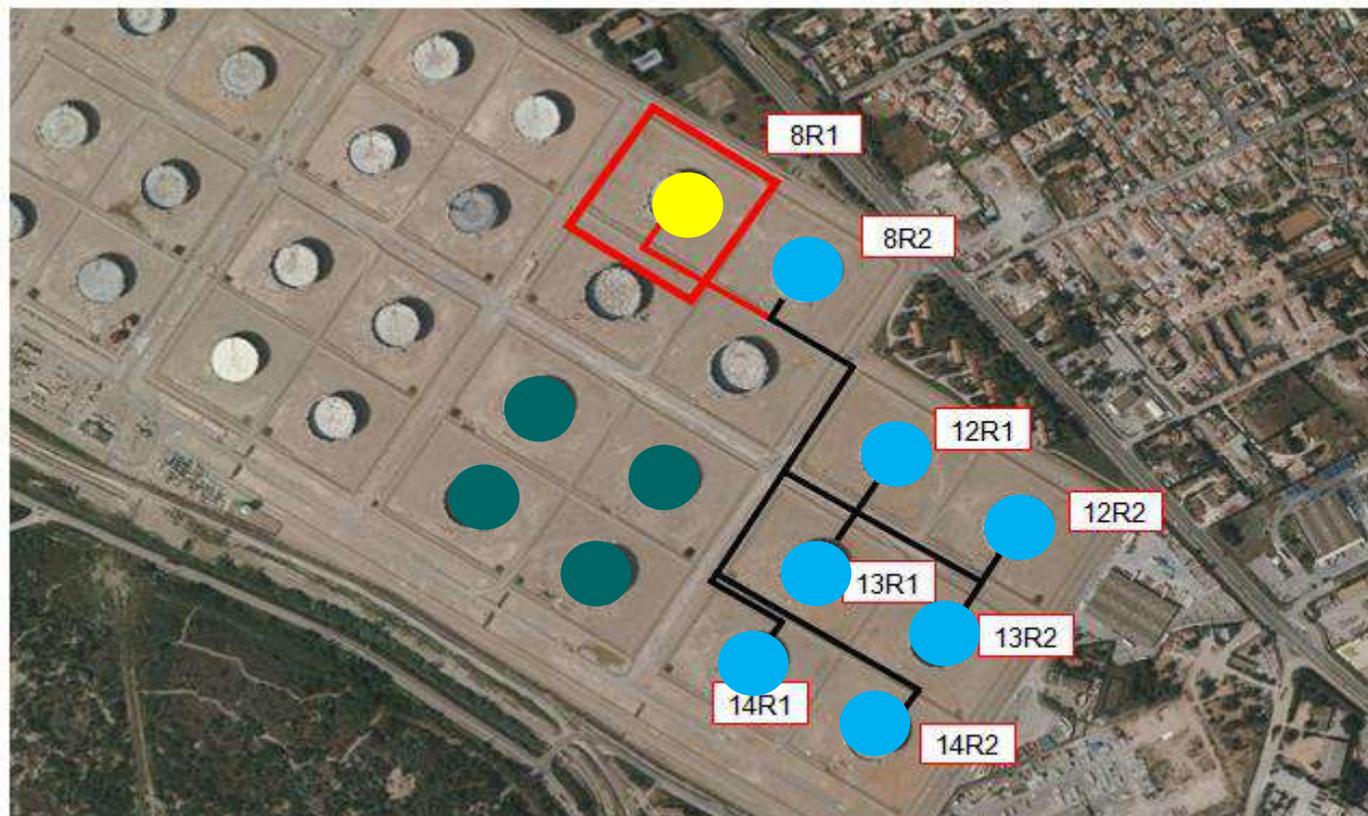
- Réduction du risque à la source et des effets à l'extérieur du site:
 - Le gazole ne génère pas de boil over classique mais peut générer un phénomène de boil over couche mince (intensité des effets moindres et donc gravité moindres).
 - Il ne génère pas, non plus, de Flash fire, ni d'UVCE.
 - La probabilité d'ignition est moindre.

ETAPES REALISEES EN 2016/2017

Bacs ● en gazole depuis 2015

Bac ● en gazole depuis 2016

Bacs ● en gazole depuis 2017



Actions de réduction des risques d'accidents majeurs 2016 /2017

- Révision de 4 bacs avec mise en place hose drain de type coflexip (réduction du risque de fuite, reste 3 bacs à équiper)
- Mise en place sur un bac Test 14R2 d'un compartimentage permettant de collecter les fuites + détection hydrocarbures cuvette+ protection incendie par couronne mousse et déversoirs



- Mise en place d'un mur de protection au sud du dépôt pour maintenir à l'intérieur du site le produit issu des effets de vague suite à la rupture d'un bac

Actions de réduction des risques d'accidents majeurs 2016 /2017

- Déplacement de la cuve GO de la pomperie incendie à l'extérieur du local : protection de la pomperie incendie par détection incendie et mise en place d'un rideau d'eau sur la façade du bâtiment pouvant être impacté par un feu de cuvette du bac voisin
- Remplacement des couronnes de refroidissement des bacs 100 000 : réduction du débit d'eau et déplacement de la couronne sous la passerelle pour améliorer l'efficacité de la couronne
- Installation de 3 diaphragmes sur la couronne de refroidissement d'un bac afin de diminuer les débits des douches pour avoir un dopage efficace en mousse et économiser l'eau incendie : Test concluant. Poursuite de l'installation de ces diaphragmes en 2018 sur les autres bacs.
- Installation de centrales de détection incendie dans des postes électriques non équipés
- Amélioration de la sûreté du dépôt par la mise en place d'une protection périmétrique associée à des caméras avec télésurveillance 24/24
- Amélioration de la sûreté du personnel d'exploitation par le renforcement de la protection de la salle de contrôle

Evolution Plan d'urgence POI

➤ Evolutions réalisées en 2016 :

- Achat de deux nouveaux engins de lutte incendie



Evolution Plan d'urgence POI

- Rédaction convention POI/PSI avec GIE CRAU, ESSO et GEOSTOCK/SAGESS
- Intégration en Janvier 2017 dans le POI de nouveaux scénarios : scénarios sur les pipelines dans le dépôt (interface POI/PSI), nouveau type de cuvette avec compartiments, projet Bac Gazole, Plan de défense Incendie.
- POI SPSE = 13 scénarii
 - 1 à 3 : FEU SUR POMPE OU GROUPE DE POMPAGE
 - 4 : FEU SUR LA STATION D'ETALONNAGE
 - 5 : FEU SUR BAC A TOIT FIXE
 - 6 : FEU SUR BAC DE DECHARGE DE FLUXEL (Sera supprimé lors de la prochaine révision)
 - 7 : FEU DE JOINT OU FEU DE TOIT DE RESERVOIR
 - 8, 9 : PERTE DE CONFINEMENT DANS UNE CUVETTE DE RETENTION
 - 10,11 : FEU DE CUVETTE DE RETENTION
 - 12 à 16 : PERTE DE CONFINEMENT ET/OU INFLAMMATION SUR CANALISATIONS GIE CRAU, ESSO , GEOSTOCK , FLUXEL , SPSE

Exercices POI 2016 / 2017

POI Inopiné	POI réel 10/08/16 : feu de broussaille externe
POI Annuel (en lien avec le SDIS)	16/06/16 : 2 scénarios en lien avec la sûreté : feu de toit + perte de confinement
Exercices POI mensuels	10 exercices internes sans déclenchement de la sirène

POI Inopiné	POI réel 26/01/17 : débordement bac PAM 2 FLUXEL (PSI FLUXEL)
POI Annuel	19/10/2017 : feu de toit associé à une perte de confinement
Exercices POI mensuels	10 exercices internes sans déclenchement de la sirène

Exercice POI 2016

- Exercice réalisé le 16/06/16 en coordination avec le SDIS.
- **Nouveauté : Exercice intégrant comme origine un acte de malveillance et avec deux scénarios dans deux lieux différents**

Succession de plusieurs scénarios

- **Scénario 1 : FEU DE TOIT SUR UN RESERVOIR A TOIT FLOTTANT**

- Installation concernée :

- Réservoir R 23

- Descriptif du sinistre :

- Démarrage du sinistre par une fumée suspecte détectée par l'agent sureté avec présence de flammes au niveau du toit du bac R 23.

- **Scénario 2 : PERTE DE CONFINEMENT SUR LYRE AVEC FEU DE NAPPE**

- Installation concernée :

- Cuvette de rétention Réservoir 16R2

- Descriptif du sinistre :

- Démarrage du sinistre par une explosion puis fumée suspecte détectée par le chef PCA avec présence de flammes dans cuvette de rétention.

Exercice POI 2016

Points positifs :

- Respect de l'organisation PC EX et bonne utilisation des outils de la cellule
- Moyens d'alerte du personnel, des agents de sécurité incendie, du CODIS et des autorités ont bien fonctionnés
- Bon fonctionnement des équipements incendie des bacs et bonne mise en place des moyens par les équipes d'intervention SPSE/SECURITAS

Points à améliorer :

- Etablir une checklist sûreté pour gérer de manière plus efficace les aspects sûreté et incendie
- Continuer à se former à la gestion de plusieurs scénarii POI en parallèle

Exercice POI 2017

- Exercice annuel réalisé le 19/10/17
- Thème exercice : Feu de toit de bac R22, associé à une perte de confinement

Points positifs :

- Toutes les équipes impliquées ont su parfaitement répondre aux attentes imposées par l'exercice.
- Les outils en PC sont exploités et bien exploités.
- Bon fonctionnement de la liaison DOI/PC

Points à améliorer :

- Amélioration des outils en salle PC
- Amélioration de la Gestion de la presse et de la communication

Prévision des exercices POI 2018

POI Inopiné	Novembre / Décembre en liaison avec ESSO
POI Annuel	17/04/18
Exercices POI mensuels	10 exercices internes sans déclenchement de la sirène

PLANNING 2018 DES ESSAIS SIRENES PPI / POI

Date	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	
1		SPSE POI	SPSE POI					SPSE PPI					1
2					GIE CRAU PPI			SPSE POI					2
3	GIE CRAU PPI				SPSE POI					SPSE PPI			3
4	SPSE POI			SPSE PPI			GIE CRAU PPI			SPSE POI			4
5				SPSE POI			SPSE POI		GIE CRAU PPI			SPSE PPI	5
6						SPSE PPI			SPSE POI			SPSE POI	6
7		SPSE PPI	GIE CRAU PPI			SPSE POI					GIE CRAU PPI		7
8											SPSE POI		8

Déclenchement POI/PPI à 11h30. Règle SPSE : PPI ; premier mercredi du mois (sauf jours fériés) en alternance avec GIE CRAU, POI premier jeudi du mois (sauf jours fériés).

Commission de Suivi de Site

« **FOS-EST** »



ExxonMobil

Energy lives here™

SPSE



ArcelorMittal



Réunion du 04/06/2018

DDTM 13 - DREAL PACA



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

- 1. Transfert du secrétariat de la CSS de la commune au CYPRES (soumis au vote) et modification du règlement intérieur**
- 2. Création d'un nouveau bureau (soumis au vote)**
- 3. Présentation des exploitants**
- 4. Point sur les PPI en cours de mise à jour et les exercices éventuels relatifs à ces plans**
- 5. Point sur l'avancement du PPRT**
- 6. Actions de la DREAL en 2016 et 2017 et présentation des éventuels faits marquants en 2018**
- 7. Questions diverses**

Transfert du secrétariat de la CSS de la mairie au CYPRES

Création d'un nouveau bureau

Modification du règlement intérieur



Modification du règlement intérieur Transfert du secrétariat

- **Nouvel AP renouvelant la composition de la CSS du 01/06/2018**
 - Article 6 du règlement intérieur :
 - « Tout membre de la commission qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire » : **harmonisation avec le règlement intérieur de la CSS de Fos Ouest** : « Cette information doit également être transmise par l'entité qu'il représente »
 - Article 4 de l'AP (à répercuter dans l'article 4 du règlement intérieur) :
 - « Le secrétariat de la commission de suivi de site est assuré par **la mairie de Fos-sur-Mer** ». A modifier par « **le Cyprès** »
 - « La CSS comporte un Bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges ».

Modification du règlement intérieur

- Article 11 du règlement intérieur :
 - Modalités de vote : à modifier suite à l'intégration de FLUXEL dans la CSS (changement des membres des collèges « exploitants" et "salariés")
 - Respecter de l'équilibre : nouvelle répartition des voix :
 - Collège de 4 membres : 21 voix chacun, soit 84 voix pour le collège « collectivités »
 - Collège de 6 membres : 14 voix chacun, soit 84 voix pour les collèges « exploitants », « salariés » et « riverains »
 - Collège de 7 membres : 12 voix chacun, soit 84 voix pour le collège « administrations ».

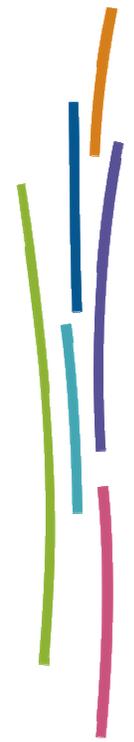
Création d'un nouveau bureau

- **Le bureau comprend :**
 - Le Président de la CSS, Mr TROUSSIER (mairie de Fos-sur-Mer)
 - Un représentant par collège :

Collège	Représentant (vote de la CSS du 08/06/2015)
Administration	Patrick COUTURIER (DREAL)
Collectivités	Joan BERGENEAU (mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône)
Riverains	Daniel MOUTET (ADPLGF) Suppléant : Romuald MEUNIER (MCTB)
Exploitants	Hervé FONLUPT (ESSO)
Salariés	Gilbert DALCOL (GIE Crau)

Ce vote prévu à la CSS du 28/11/2016 avait été reporté « à la prochaine CSS »

Présentation des exploitants



Point sur les **P**lans **P**articuliers d'**I**ntervention (PPI)



Point sur les PPI

- **FOS EST**

- Dernière mise à jour du PPI approuvée le 24/05/2016

- **ARCELORMITTAL**

- Dernière mise à jour du PPI approuvée le 08/01/2018
- Exercice inopiné réalisé le 25/01/2018 (test du schéma d'alerte du PPI)

- **FLUXEL FOS (devenu Seveso seuil haut à compter du 01/06/2015)**

- Création du PPI prévue en septembre 2018 et approbation prévisionnelle prévue en février 2019

Exercice PPI Arcelor (inopiné)

1) Évènement initiateur :

Choc sans source d'ignition d'un engin de chantier provoquant une brèche d'environ 400 mm sur le gazomètre provoquant une fuite de GHF non enflammé.

2) Facteur aggravant :

impossibilité de vidanger le gazomètre en raison dysfonctionnement de la vanne d'isolement, entraînant ainsi une fuite alimentée.

Conditions météorologiques défavorables, vent à 15km/h, orientation venant du 270°.

3) Autres facteurs :

Un blessé UA (intoxiqué, inconscient) à proximité du gazomètre.

RETEX exercice PPI Arcelor

Points forts

- L'objectif principal de l'exercice a été atteint : le scénario POI a évolué vers une demande d'activation du PPI sur proposition de l'exploitant (identification d'une situation dégradée par l'exploitant au fil des opérations) ;
- Intervention rapide et efficace du GIP (Groupe d'Intervention et de Protection d'Arcelor-Mittal) et transmission rapide d'information de terrain ;
- Sur les lieux du sinistre :
 - mise en place d'un périmètre de sécurité ;
 - prise en charge rapide du personnel qui a été évacué et mis en sécurité dans des délais compatibles vis-à-vis du risque toxique identifié ;
 - déploiement de moyens hydrauliques pour limiter la fuite ;
- mise en œuvre des outils de diffusion de l'alerte interne :
 - mobilisation des personnels d'astreinte (technique + encadrement pc de crise) ;
 - bonne prise en compte de l'alerte, des confinements dans le périmètre expose ;
 - mise en œuvre du pc exploitant, utilisation des outils (hors plans).

RETEX exercice PPI Arcelor

Points d'amélioration

- Difficulté pour le stationnaire GIP affecté seul en salle de contrôle à gérer simultanément la prise en charge des appels téléphoniques, le reporting et la transmission des informations aux personnes concernées et l'activation des astreintes POI et les astreintes des zones impactées ;
- Malgré une intervention rapide du GIP dès l'alerte témoin donnée (t_0), le déclenchement du POI a été trop tardif ($t_0 + 50$ min). Absence d'alerte POI auprès des autorités et partenaires ;
- Le jour de l'exercice, il a été relevé que les missions normalement attribuées au chef de poste du GIP dans le cadre du POI (fonction « Intervention ») ont été remplies par le responsable incendie du site dont la fonction n'est pas répertoriée dans le POI ;
- Les observateurs sur le terrain ont constaté une arrivée tardive de l'astreinte Énergie au PCI (t_0+63 min) d'autant plus que l'astreinte Énergie était particulièrement impliquée dans le cadre de cet exercice au vu du scénario retenu.

PPRT de Fos Est



Avancement du PPRT depuis la CSS du 28/11/2016

- Consultation des POA du 9 mars au 9 mai 2017 ;
- Réunion publique le 19 juin 2017 ;
- Modification du projet de PPRT suite aux remarques des POA issues de la consultation – transmission du bilan de la concertation le 28 août 2017 ;
- Enquête publique du 6 novembre au 8 décembre 2017 ;
- Avis favorable du commissaire enquêteur le 26 décembre 2017 ;
- Approbation le 30 mars 2018.



Suite à donner au PPRT

Mesures Foncières

Rappel : 11 parcelles concernées (10 en délaissement et 1 en expropriation et délaissement)

- Une convention de financement des mesures foncières doit être signée entre les exploitants à l'origine du risque, les collectivités percevant la CET et l'État au plus tard 12 mois après l'approbation du PPRT. A défaut le financement par défaut (1/3 Exploitants, 1/3 collectivités, 1/3 État) s'applique.
- Les mesures foncières ne peuvent être mises en œuvre qu'à compter de la signature de la convention de mesures foncières ou de la mise en place du financement par défaut.
- Le droit de délaissement est ouvert pour une période de 6 ans à compter de la signature de la convention de financement des mesures foncières ou de la mise en place du financement par défaut.

Prochaine étape :

- Élaboration de la convention de financement des mesures foncières dans un délai d'un an après l'approbation du PPRT (soit avant le 30 mars 2019)

Actions à mener au second semestre 2018:

- Réunions entre les partenaires financeurs sur le projet de convention
- Identification des propriétaires
- Communication avec les entreprises concernées

Suite à donner au PPRT

Prescriptions de travaux sur les logements

Rappel : une vingtaine de logements concernés (une dizaine concernés par des effets thermiques et de surpression et une dizaine concernés uniquement par des effets de surpression).

- Financement des travaux (Logements propriétés de personnes physiques) :
- Limite du coût des travaux prescrits : 20 000 € ou 10% de la valeur vénale du logement. 40 % via un crédit d'impôts (le coût du diagnostic est éligible au crédit d'impôt)
 - 25 % du coût des travaux à la charge des exploitants à l'origine du risque
 - 25% du coût des travaux à la charge des collectivités territoriales

Mise en place d'un accompagnement des riverains avec une maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Prochaine étape :

- Lancement par la Métropole d'un accord cadre sur l'ensemble de son territoire pour recruter des opérateurs oeuvrant dans l'habitat privé avec un volet spécifique pour les risques technologiques (appel d'offres de juin à septembre 2018)

Étapes suivantes :

- Lancement par la Métropole d'un accompagnement des riverains sous la forme d'OPAH-RT (Opération d'Amélioration de l'Habitat – Risques Technologiques) spécifique au PPRT de FOS-EST en 2019

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS



Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

- L'action de contrôle de l'inspection des installations classées sur les exploitants est réalisée à plusieurs niveaux :

- Sur pièces, par l'instruction de :
 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter,
 - Mise à jour d'étude de dangers,
 - Dossier de modification notable.

→ *Les produits de sorties (rapport, arrêté) sont visibles sur :*
<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICForm.php>

- Sur le terrain, par la réalisation d'inspections :
 - Programmées,
 - Inopinées,
 - Circonstanciées (événement, plainte)

→ *Les produits de sorties (lettre de conclusion) sont visibles sur :*

http://www.installationsclassees-paca.fr/paca_inspection/inspection.php



Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Réduction des émissions atmosphériques : actions transverses à l'échelle du département

Actions régaliennes pluriannuelles menées par la DREAL pour la maîtrise et la réduction des émissions industrielles dans l'air autour de l'Etang de Berre

1. Contrôle des établissements industriels

Réalisation chaque année d'inspections incluant le thème des émissions atmosphériques : 27 en 2017 sur la centaine d'inspections conduites

Réalisation de contrôles inopinés des rejets dans l'air par des organismes agréés afin de vérifier le respect des valeurs limites de rejet : 20 contrôles inopinés en 2017

Écarts importants encadrés par mises en demeure : 4 signées ou en préparation pour 2017

2. Réglementation pour réduire les rejets dans l'air

Mise en conformité avec les meilleures techniques disponibles définies au niveau européen : sidérurgie et raffinage (en cours)

Baisse des valeurs limites et des niveaux d'émissions notamment pour les composés à risque santé-environnement

Définition de mesures d'urgence en cas de pics de pollution dans l'air

13 arrêtés préfectoraux signés ou en préparation en 2017/2018

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Bilan général des inspections réalisées sur la réduction des émissions atmosphériques

- il existe des marges de progrès en matière de **maîtrise des émissions diffuses** (micro-fuite au niveau des équipements industriels tels que les vannes, brides etc.),
- nécessité d'**homogénéiser les pratiques** de tous les industriels en capitalisant les « bonnes pratiques » pour réduire les émissions,
- besoin de définir de **nouveaux objectifs de réduction des émissions** de composés organiques volatils en priorisant sur les composés nocifs pour la santé identifiés dans l'étude Scenarii,
- importance de **renforcer la surveillance environnementale** autour des sites de manière adaptée pour suivre l'exposition de manière dynamique l'exposition des populations et s'assurer de la suffisance des actions de réductions des émissions mises en oeuvre.

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Définition de prescriptions renforcées pour réduire les émissions

Mieux définir et caractériser toutes les sources d'**émissions diffuses** de composés organiques volatils (COV) afin de les quantifier par des mesures in situ ;

Réduire les émissions des COV en traitant en priorité les substances à risques sanitaires mises en exergue dans l'étude SCENARII (**dichloroéthane, butadiène et benzène**) ;

Améliorer la maîtrise et l'impact des rejets liés au fonctionnement des **torches** des sites pétrochimiques,

Renforcer la **surveillance** des rejets atmosphériques tant au niveau des sites industriels que dans l'environnement afin de s'assurer de l'absence d'impact au niveau des populations,

Mettre à jour les évaluations des risques sanitaires de chacun des sites.

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Plan d'actions qui se poursuit en 2018

- Poursuite des actions d'inspection sur la thématique des rejets atmosphériques
- Poursuite des actions de réduction des émissions à la source notamment sur les composés à risque
- Renforcement de la surveillance environnementale pour mieux apprécier les expositions et la pertinence des actions de réduction
- Renforcer le rôle des instances d'information de dialogues et de concertation avec les collectivités et les citoyens (SPPPI) afin de mieux communiquer auprès du grand public notamment les études à caractère « environnement industriel » réalisées sur la zone de Fos-Berre

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actions d'inspection

▪ ARCELORMITTAL

- 4 inspections de l'IIC au cours du S2 2016
 - Le 12/07/2016 : *pertes électriques*
→ 18 remarques : levées
 - Le 26/07/2016 : *air / eau / Reach*
→ 4 écarts (1 soldé) et 6 remarques (levées)
 - Le 25/08/2016 : suite incendies zone de Fos
→ 3 remarques (levées)
 - Le 20/10/2016 : *suite de l'incident du 10/10/2016 (explosion GV2)*
→ 3 écarts (soldés en réponse à l'**APMU du 28/10/2016**) et 2 remarques (levées)
 - Du 19 au 27/10/2016 : *contrôle inopiné des rejets atmosphériques*
→ 1 écart
 - Du 14 au 15/12/2016 : *contrôle inopiné des rejets aqueux*

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actions d'inspection

▪ ARCELORMITTAL

- 6 inspections de l'IIC en 2017 et 2 campagnes de contrôles inopinés
 - Le 07/03/2017: *curage du bassin du rejet principal*
→ 2 remarques : levées
 - Le 18/05/2017: *plan de modernisation des installations industrielles (PM2I)*
→ 1 écart (levé) et 6 remarques (levées)
 - Le 12/07/2017: *surveillance des rejets atmosphériques*
→ 5 écarts (1 soldé) et 7 remarques (levées)
→ **Arrêté de mise en demeure signé le 12/12/2017**
→ **Arrêté préfectoral complémentaire signé le 26/02/2018** (renforcement surveillance environnementale du benzène, ...)
 - Le 27/07/2017: *déchets (parc de stockage des lagunes à boues)*
→ 9 écarts et 7 remarques (levées) et 14 remarques (dont 13 levées)
→ **Arrêté de mise en demeure signé le 20/04/2018**
 - Le 13/09/2017: *bilan autosurveillance des rejets aqueux, gestion des eaux et TAR (Légionelle)*
→ 3 écarts (1 soldé) et 7 remarques (dont 6 levées)
 - Semaines 39-40 : *contrôles inopinés des rejets atmosphériques*
→ 6 écarts
 - Du 11 au 12/10/2017 : *contrôle inopiné des rejets aqueux*
 - Le 17/11/2017: *suite de l'incident du 06/11/2017 (cokerie)*
→ 3 remarques (dont 2 levées)

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actions d'inspection

▪ ARCELORMITTAL

4 inspections de l'IIC au cours du S1 2018

- Le 25/01/2018: *exercice inopiné PPI*
→ 11 remarques (dont 8 levées)
- Le 02/02/2018: *suite de l'incident du 26/01/2018 (conduite de gaz de cokerie)*
→ 4 remarques (levées)
- Le 11/04/2018: *suites des VI précédente de 2016 et 2017, unité de désulfuration des buées ammoniacales, gazomètres, suite de l'incident du 31/03/2018*
→ 13 remarques (attente retour exploitant)
- Le 10/07/2018 (non réalisée): *rejets atmosphériques, récolement APMD du 12/12/2017, récolement APC « air » du 26/02/2018*

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

▪ ARCELORMITTAL

- APMU du 28/10/2016: incident explosion chaudière GV2
- AP IED du 23/05/2017: instruction du dossier de réexamen IED (abroge l'AP d'autorisation du 10/12/2008)
 - Établissement soumis à la directive IED 2010/75/EU relative aux émissions industrielles (*rubrique principale 3220: production de fonte ou d'acier*)
 - Objectif : mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour réduire les émissions industrielles polluantes
 - Dossier de réexamen dans le cadre de la directive IED déposé le 02/01/2014 et complété le 02/03/2015
- 3 demandes de dérogation, dont une temporaire, sollicitées par l'exploitant qui ont fait l'objet d'une instruction et d'une consultation du public du 15/02/2016 au 14/03/2016
 - aucune observation émise
 - avis favorables des municipalités (Fos et Port St Louis) et des associations

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

■ ARCELORMITTAL

=> **Dérogation temporaire** accordée au respect de la NEA-MTD pour les émissions de poussières de la chaîne d'agglomération (50 mg/Nm³ jusqu'au 30/06/2017 puis 27,5 mg/Nm³ à compter du 01/07/2017)

=> **Abaissements des VLE** (concentration) au regard des NEA-MTD applicables pour certains polluants notamment les poussières au niveau des unités agglomération, cokerie, HF et aciérie.

Cela se traduit par exemple par la prescription d'une **baisse de 45 % des émissions de poussières à la cuisson** de l'agglomération (soit - 260 t poussières/an), 10% des émissions de dioxines et 10% des émissions de NOx.

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

▪ ARCELORMITTAL

▪ APMD du 12/12/2017

- les prescriptions des articles 3.2.2 et annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 2016-9 DP du 23 mai 2017 susvisé :

- **sous un délai de 6 mois**, les valeurs limites en concentration et flux horaire pour les paramètres Benzène et COV des rejets issus des batteries fours à coke n° 1, 2 et 3 de la Cokerie ;
- **au 31 décembre 2018**, les valeurs limites en concentration et flux horaire pour le paramètre NOx des rejets issus de la batterie fours à coke n°3 de la Cokerie ;
- **au 31 mai 2018**, les valeurs limites en concentration et flux horaire pour le paramètre Poussières (TSP) des rejets issus des locaux de l'Agglomération;
- **au 31 octobre 2018**, les valeurs limites en concentration et flux horaire pour le paramètre Poussières (TSP) des rejets issus des installations du refroidisseur de l'Agglomération en fournissant avant le 30 avril 2018 une étude de modélisation sur la modification du système de chargement au niveau du refroidisseur et la justification de la mise en place des déflecteurs sur la base des conclusions de ladite étude.
- **au 31 mars 2019**, les valeurs limites en concentration et flux horaire pour le paramètre Poussières (TSP) des rejets issus des installations de cuisson de l'Agglomération en fournissant :
 - le bon de commande d'une nouvelle roue avant le 31 décembre 2017 ;
 - l'attestation de montage et mise en service industrielle de l'installation Mistral avant le 30 novembre 2018.
- **sous un délai de 3 mois**, les valeurs limites en concentration et flux horaire pour le paramètre Poussières (TSP) des rejets issus de la bascule des Hauts-Fourneaux.

- les prescriptions de l'article 9.4.2.2 de l'arrêté préfectoral n° 2016-9 DP du 23 mai 2017 susvisé :

- **au 31 mars 2019**, le pourcentage d'émissions visibles au-dessus des fours à coke de la Cokerie est inférieure à 1 %.

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

■ ARCELORMITTAL

■ APMD du 12/12/2017 : bilan du suivi des échéances

- au 12/03/2018: respect des VLE (TSP) des rejets issus de la bascule des HfX (**SOLDE**)

=> [Rejets TSP_bascule HfX.ppt](#)

- au 31/05/2018: respect des VLE (TSP) des rejets issus des locaux de l'Agglomération (**NON SOLDE – récolement prévu lors de la VI du 10/07/2018**)

=> *actions réalisées :*

- *travaux sur la régulation électrique de l'électrofiltre (11/2017)*
- *augmentation de la capacité d'arrosage de la chaîne d'agglomération (03/2018)*
- *diminution de la T°C par pulvérisation d'eau dans les gaines (prévu lors du prochain arrêt de l'agglomération prévu en 06/2018)*
- *mesure de distribution des fumées dans l'électrofiltre (04/2018)*

- au 12/06/2018: respect des VLE (benzène et COV) des rejets issus des batteries 1, 2 et 3 de la Cokerie (**NON SOLDE - récolement prévu lors de la VI du 10/07/2018**)



Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

■ ARCELORMITTAL

- APMD du 12/12/2017 : bilan du suivi des échéances (suite)
 - au 31/10/2018: respect des VLE (TSP) des rejets issus des installations du refroidisseur de l'Agglomération (**NON SOLDE – récolement prévu en fin d'année**)
 - Au 30/04/2018: transmission d'une étude de modélisation sur la modification du système de chargement au niveau du refroidisseur et justifier la mise en place des déflecteurs (**SOLDE - étude réceptionnée le 23/04/2018**)
 - au 31/12/2018: respect des VLE (NOx) des rejets issus de la batterie 3 de la Cokerie (**NON SOLDE – récolement prévu en fin d'année**)
 - au 31/03/2019: respect des VLE (TSP) des rejets issus des installations de cuisson de l'Agglomération (**NON SOLDE – récolement prévu fin 1T 2019**)
 - Au 31/12/2017: transmission du bon de commande d'une nouvelle roue (**SOLDE – BdC réceptionné le 21/12/2017, livraison prévue en 06/2018**)
 - au 30/11/2018: transmission de l'attestation de montage et mise en service industrielle de l'installation Mistral (**NON SOLDE – récolement prévu en fin d'année**)

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

- (suite) ARCELORMITTAL
 - APc du 26/02/2018
 - Prescription de la surveillance du benzène dans l'environnement ([Arcelor Plan de surveillance environnementale.ppt](#))
 - Augmentation de la fréquence d'autosurveillance du benzène à la cokerie (fréquence mensuelle)
 - Anticipation de la remise des études IEM (évaluation des milieux) **au 26/05/2018** et mise à jour de l'ERS (étude de risque sanitaire) **au 26/08/2018**
=> IEM transmise en date du 25/05/2018
 - APMD du 20/04/2018: mise en conformité du parc de stockage des lagunes à boues
 - Régularisation administrative des casiers de stockage dits « historiques » (cessation d'activité de stockage de DD et DND) et remise en état des casiers – **délai 3 à 6 mois (dépôt du dossier) / 06/2019-03/2020 (remise en état)**
 - Régularisation administrative des casiers en exploitation (transit => stockage) – **délai 3 à 6 mois**
 - Actualisation du montant des GF en fonction des quantités maximales de DD et DND en transit sur le site - **délai 3 mois**

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actions d'inspection

- **FLUXEL Fos**
 - 3 inspections de l'IIC en 2017
 - Le 23/02/2017: *Seveso 3, sûreté, récolement APMD du 13/09/2016*
→ 2 écarts (soldés) et 5 remarques (levées)
 - Le 14/09/2017: *plan de modernisation des installations industrielles (PM2I)*
→ 4 remarques (en cours)
 - Le 18/12/2017: *COV*
→ 1 écart (levé) et 10 remarques (dont 3 levées)
→ proposition d'un arrêté préfectoral complémentaire pour réduire les émissions de COV, prescription d'une surveillance environnementale autour du site, ... **(action en cours)**
 - 2 inspections de l'IIC au cours du S1 2018
 - Le 18/01/2018: *suite de l'incident du 18 janvier 2018*
→ **Arrêté préfectoral de mesure d'urgence signé le 23/01/2018**
 - Le 17/04/2018: *stockage liquides inflammables (projet Mango)*
→ 2 écarts et 21 remarques (attente retour exploitant)
 - Le 14/06/2018 (non réalisée): *sites et sols pollués, eaux souterraines*

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

- **FLUXEL Fos**
 - APMD du 13/09/2016: suite pollution du milieu en date des 29/04/2015 et 26/01/2016
 - Améliorer la surveillance des équipements de transfert de produits avec report des alarmes en salle de contrôle et mise en place d'un système de gestion des alarmes
 - APMU du 17/02/2017: suite pollution terrestre du 26/01/2017 (débordement d'un bac d'hydrocarbures)
 - APc du 31/08/2017: renforcement des mesures de prévention des pollutions
 - Prescription d'un dispositif indépendant de supervision et prise en compte des alarmes (réponse à la APMD du 13/09/2016) - **délai 31/12/2017**
 - APMU du 23/01/2018: suite perte de confinement de la ligne de déballastage survenue le 18/01/2018
 - APc du 19/02/2018: installation de stockage et de traitement de bitumes modifiés
 - Projet d'APc (actions en cours):
 - Prescription d'objectifs complémentaires de limitation et réduction des émissions de COV
 - Prescription d'une surveillance environnementale autour du site axée sur les polluants classés CMR

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Inspections

▪ **ESSO RAFFINAGE**

- 21/02/2017 : Système de Gestion de la Sécurité (SGS) durant le grand arrêt : 5 remarques levées
- 15/05/2017 : produits chimiques (règlement européen REACH) et fluides frigors : 3 remarques dont 2 levées et 3 écarts levés
- 05/10/2017 : émissions de COV : 5 remarques et 3 écarts levés
- 09/11/2017 : Mesures de Maîtrise des risques (MMR) : 6 remarques dont les compléments transmis en mars sont en cours d'examen
- 20/03/2018 : rejets aqueux : 5 écarts et 11 remarques dont les réponses sont en cours d'examen

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Inspections

▪ SPSE

- 23/05/2017 : rejets dans l'air (COV) et dans l'eau : 6 remarques et 6 écarts levés
- 31/08/2017 : inspection inopinée post-incident (fuite ligne inutilisée) : 6 remarques levées
- 28/11/2017 : suivi des suites de l'incident du mois d'août : 11 remarques levées et 3 écarts donnant lieu à un APMU du 01/12/2017 pour suspension d'exploitation d'un bac suite à épanchement de produit détecté en pied de bac + proposition d'APMD (isolement et enlèvement des lignes inutilisées et étanchéité des rétentions des bacs)
- 11/12/2017 : inspection inopinée post-incident (fuite de naphta sur ligne inutilisée) : 5 remarques et 2 écarts donnant lieu à un APMU du 20/12/2017 pour mise en sécurité de la ligne fuyarde
- 16/01/2018 : plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) : 4 remarques dont les réponses sont en cours d'examen

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Inspections

■ DPF

- 22/06/2017 : émissions de COV : 1 remarques levée et 4 écarts dont 3 levés et 1 donnant lieu à un APMD (mise en conformité de bac aux meilleurs techniques disponibles pour limiter les émissions de COV)
- 21/11/2017 : défense incendie : 11 remarques levées et 1 écart dont la réponse reste à compléter
- 24/04/2018 : plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) : 9 remarques et 1 écarts dont les suites sont en cours

■ GIE Crau

- 18/05/2017 : défense incendie : 8 remarques dont 6 levées et 1 écart donnant lieu à un APMD le 08/03/2018 (stratégie de défense incendie)
- 30/08/2017 : COV : 6 écarts dont 4 levés et 3 remarques dont 2 levées

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs

■ **ESSO RAFFINAGE**

- APC du 23/05/2018 prescrivant une tierce expertise pour l'étanchéité des cuvettes de rétention des bacs d'hydrocarbures
- APC en cours de signature sur la réduction des émissions de COV (action commune pourtour de l'Etang de Berre)

■ **SPSE**

- 28/03/2017 : APC pour le changement d'affectation de 4 bacs de pétrole brut en gazole
- 01/12/2017 APMU pour suspension d'exploitation d'un bac suite à épanchement de produit détecté en pied de bac
- 20/12/2017 APMU pour mise en sécurité d'une la ligne fuyarde
- APMD du 26/04/2018 demandant l'isolement et l'enlèvement des lignes inutilisées et l'avancée des travaux sur l'étanchéité des rétentions des bacs d'hydrocarbures

■ **DPF**

- APMD en cours de signature prescrivant la mise en conformité de 2 bacs aux meilleurs techniques disponibles pour limiter les émissions de COV

■ **GIE Crau**

- 08/03/2018 : APMD imposant la mise en conformité de la stratégie de défense incendie

Questions diverses



FIN

